

RÉUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2021

SÉANCE DU VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021

DM N°1

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-et-un et le 1^{er} octobre à 9 heures 30, le Conseil départemental, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Aveyron, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

Présents : Mme Valérie ABADIE-ROQUES, MM Jean-Philippe ABINAL, Vincent ALAZARD, Mme Monique ALIÈS, MM Jean-Claude ANGLARS, Claude ASSIER, André AT, Jacques BARBEZANGE, Mmes Stéphanie BAYOL, Magali BESSAOU, Michèle BUESSINGER, MM Hélian CABROLIER, Jean-Luc CALMELLY, Éric CANTOURNET, Michel CAUSSE, Bertrand CAVALERIE, Mme Annie CAZARD, M. Sylvain COUFFIGNAL, Mmes Nathalie DUGAST, Kateline DURAND, Virginie FIRMIN, Nadine FRAYSSE, M. Jean-François GALLIARD, Mmes Dominique GOMBERT, Émilie GRAL, MM Edmond GROS, Serge JULIEN, Christophe LABORIE, Mme Francine LAFON, M. Jean-Pierre MASBOU, Mmes Brigitte MAZARS, Cathy MOULY, M. Christian NAUDAN, Mmes Karine ORCEL, Graziella PIÉRINI, Christine PRESNE, Nathalie PUEL, Gisèle RIGAL, Hélène RIVIÈRE, M. Jean-Philippe SADOUL, Mmes Émilie SAULES-LE BARS, Sarah VIDAL.

Absents : MM Arnaud COMBET, Christian TIEULIÉ.

M. LE PRÉSIDENT - Bonjour à tous. Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, chers invités, Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents de notre grande maison, Mesdames et Messieurs de la Presse, vous tous.

Je suis très heureux que nous nous retrouvions aujourd'hui dans l'hémicycle du Conseil départemental pour cette troisième session depuis le renouvellement de notre Assemblée.

Lors de notre précédente réunion, j'avais décrit la feuille de route et le calendrier que je proposais que nous nous fixions pour les mois à venir. Il convient aujourd'hui que je vous fasse un point d'étape de notre avancement qui est conforme aux engagements pris ici en juillet.

Le travail qui nous permettra d'adopter un projet de mandature complet, tous domaines confondus, se poursuit. Le groupe « Tous pour l'Aveyron » a consacré des séminaires estivaux à une réflexion approfondie, compétence par compétence, public concerné par public concerné et nos services, sous l'égide de M. le Directeur général et des directeurs généraux adjoints que je remercie de leur engagement sans faille dans ce travail et que je charge aussi de transmettre nos remerciements à leurs équipes, ont mis ces derniers jours la touche finale à une première mouture de fiches programmatiques entièrement repensées.

Vient à présent le temps des élus, tous bords confondus, au sein des commissions intérieures de notre Assemblée qui vont avoir tout le mois d'octobre pour donner à chacun son expression, la possibilité d'enrichir et d'amender cette première proposition. Le défi est soutenu et le mois qui s'ouvre s'annonce dense. Mais nous tenons à tout prix à ce que chaque Conseiller départemental puisse mettre sa patte dans le grand projet que nous portons pour l'Aveyron.

Novembre sera quant à lui consacré aux cadrages budgétaires de toutes les mesures du projet et nous serons prêts, comme annoncé, pour débattre ici même du projet global et de son financement à la fin du mois de novembre.

En parallèle de ce travail, deux autres préoccupations nous ont habités depuis le 1^{er} juillet :

- celle de reconsidérer l'organisation interne de notre grande maison avec deux fils rouges, qu'elle colle au plus près des objectifs que nous poursuivons au service des Aveyronnais, et qu'elle permette à chacun de nos collaborateurs de trouver sa place la plus en adéquation avec ses compétences et sa motivation professionnelles. Un organigramme revisité sera prochainement dévoilé.

- celle d'être à l'écoute de nos concitoyens chaque jour, partout dans le département. Chacune et chacun d'entre vous, chers élus, s'est démultiplié pour être aux prises avec les acteurs du territoire et, après une longue période où la Covid nous a privés de contacts humains, les dernières semaines nous ont permis de chausser de nouveau nos habits d'élus de proximité. C'est la seule manière de faire vivre notre démocratie. Je me suis également régalé à consacrer le plus de temps possible au travail de terrain, à vos côtés, quelle que soit votre sensibilité, à la rencontre d'acteurs engagés, passionnés. Et je poursuivrai sur ce rythme et avec le même souci de transparence et de rassemblement vis-à-vis de chacun de mes collègues.

C'est ce même souci qui nous a conduits à instaurer ici, je crois pouvoir le dire, un climat apaisé et serein, propice au travail et à la relation de confiance entre nous, par la rencontre

régulière des présidents de groupe que je remercie, mais aussi par la volonté de rendre le travail des commissions intérieures beaucoup plus déterminant en éloignant leur réunion de 15 jours de la réunion plénière afin qu'elles aient un vrai rôle de construction des contenus.

Enfin, notre mobilisation pour tirer l'Aveyron vers le haut, par tous les bouts, à travers notre projet de mandature, ne nous a pas amenés à attendre le ficelage du projet global pour paramétrer et lancer des actions phares.

La session de juillet était placée sous le signe de l'attractivité du département et vous y avez adopté, nous y avons adopté la création de l'Agence Départementale du Tourisme et de l'Attractivité, brique importante de notre projet global.

Aujourd'hui, plusieurs dossiers majeurs sont à l'ordre du jour. Tout d'abord, l'action coup de poing que je vous propose que nous lancions sur le recrutement avec le concours précieux et positif de Mme la Préfète de l'Aveyron et de ses services dont je tiens à souligner le volontarisme à nos côtés. Nous avons mis sur pied en quelques jours un projet d'opération coup de poing rassemblant tous les acteurs du recrutement, toutes les filières professionnelles du département et les territoires afin de mettre tous les moyens mobilisables au service de l'employabilité.

Nous voulons, vous le verrez à travers ce rapport, offrir sa chance à chaque Aveyronnais, à commencer par les plus fragiles, puis aller chercher en dehors de nos frontières les profils que nous ne trouvons pas sur place. Ce travail démarrera dès lundi si vous en validez les contours et fait figure de priorité zéro en amont de l'adoption du projet global. Faire en sorte que notre économie vive et que chacun en tire les bénéfices est essentiel.

Ensuite, nous avons aussi beaucoup travaillé sur le dossier routier majeur de notre département, sorte de « serpent de mer » aux yeux de certains, mais sur lequel ici d'importantes décisions ont été prises au fil des décennies, engageant des efforts budgétaires colossaux de la part des Aveyronnais. Je parle évidemment de la RN 88.

Notre conviction est simple : nous sommes allés trop loin pour nous arrêter en chemin. Il faut se donner les moyens de conclure l'aménagement de cet itinéraire structurant à 2 fois 2 voies et jusqu'à Séverac d'Aveyron.

Après une réunion à Matignon en juillet et de nombreuses initiatives tout au long de l'été, nous avons réuni ici tous les acteurs concernés afin de leur soumettre notre idée : que le Conseil départemental soit maître d'ouvrage des travaux sur la section Rodez Laissac dont nous voulons que le financement soit inscrit au contrat de plan État-Région en cours de négociation, mais également maître d'ouvrage d'une étude préfigurant ces travaux et qui est à ce jour mal partie. Et dans le même temps, que les crédits d'études, les crédits permettant de financer les études sur la section Laissac Séverac d'Aveyron soient inscrits au même contrat de projet État-Région. Il en va de la cohérence de l'opération globale et de la crédibilité de tous les décideurs et financeurs publics.

En parallèle, la question de la traversée de l'agglomération ruthénoise est aussi à formaliser. C'est le sens du rapport qui vous est soumis à approbation ce matin et qui est assorti

d'un courrier, qui en contient d'ailleurs tous les axes, que tous les partenaires ont signé hier. Je dis bien tous, depuis la présidente du Conseil régional jusqu'à chacun des maires concernés par le linéaire, en passant par les forces économiques de ce département représentées par les consulaires, et que j'adresse ce matin, étant donné que nous avons recueilli les dernières signatures hier soir tard, à M. le Premier ministre.

Par ailleurs, lors de sa visite en juillet, la Ministre Bourguignon en charge des personnes âgées nous avait accordé, à notre demande, un entretien au cours duquel nous lui avons fait proposition d'une approche expérimentale volontariste à l'échelle du département sur le continuum de prise en charge du vieillissement depuis le domicile jusqu'à la très grande dépendance. Réponse de la ministre « favorable, mais il me faut un dossier en septembre ». Qu'à cela ne tienne, sous l'égide de Jean-Philippe Sadoul et de Gisèle Rigal, nos équipes ont travaillé d'arrache-pied. Le dossier a été proposé à la Ministre en septembre. Le dialogue s'est établi au plus haut niveau avec le cabinet de Madame la Ministre et aussi, je le souligne, avec l'ARS Occitanie qui nous accompagne pied à pied. Nous sommes à présent dans la phase de discussion sur les moyens que l'État va mobiliser sur cette expérimentation et le retour du ministère est très favorable.

Enfin, nous avons pris l'engagement de poursuivre, sans attendre encore une fois l'adoption du projet global, l'avancement de notre action sur une nouvelle thématique. Après l'attractivité en juillet, c'est le sport qui est aujourd'hui sur le devant de la scène départementale. Nous vous présentons le projet d'Agence départementale du Sport et au-delà de l'outil lui-même, les ambitions que nous avons pour permettre à chaque Aveyronnais de prendre soin de son corps et de pratiquer le sport.

4

Vous le voyez, mes chers collègues, nous privilégions deux approches complémentaires : la volonté farouche de faire ici les choses qui ne se font pas nécessairement ailleurs et la recherche constante du partenariat et de la fédération des acteurs. Je suis convaincu que c'est ce que les Aveyronnais attendent de vous. Je suis convaincu que c'est ce que les Aveyronnais attendent de moi.

Vous aurez par ailleurs, comme je l'avais promis, un état des lieux de la vaccination dans les collèges à date qui nous a beaucoup mobilisés à la rentrée et la Décision Modificative n°1 à examiner qui, je le précise, n'est que le reflet des décisions prises avant notre arrivée puisqu'aucun arbitrage budgétaire lié aux orientations que je vous propose n'a encore été fait. Je le répète, ce sera à l'ordre du jour de nos travaux du mois de novembre.

J'en termine donc avant d'ouvrir les débats et vous remercie de votre attention.

(Applaudissements...)

Nous allons passer à l'examen des rapports de la session et je vous propose que nous commençons par l'examen du rapport sur le recrutement si vous le voulez bien.

C'est le rapport n°5 dans vos dossiers, je vous demande d'aller au rapport n°5 s'il vous plaît.

5/ OBJET : MOBILISATION DE L'AVEYRON POUR LE RECRUTEMENT

M. SADOUL – Il s'agit d'un sujet important comme vient de le préciser le Président dans ses propos introductifs à la séance, faire en sorte que notre économie vive ; pour que notre économie puisse vivre, il faut lever le frein à l'économie qu'est la pénurie, la peine qu'ont les chefs d'entreprise au quotidien à trouver des collaborateurs pour travailler. Le Conseil départemental, depuis sa mise en place ce mois de juillet, a souhaité travailler sur plusieurs pistes, partant du postulat que le recrutement est un frein à la reprise économique.

Nous venons de traverser une période très complexe, avec la crise du Covid qui a fait progresser la liste des demandeurs d'emploi l'an passé en 2020, qui a fait progresser assez fortement la liste des bénéficiaires du RSA, + 16 % au cours de l'année 2020. Comparé à d'autres territoires de la région et de la nation, notre département a plutôt bien résisté à ce phénomène, aussi bien sur la hausse du chômage que sur celle du nombre de bénéficiaires du RSA.

Aujourd'hui, il est vrai que la reprise est là, tout le monde est à la disposition des chefs d'entreprise. Ils disent qu'ils ont de la peine à recruter, c'est une constante dans la préoccupation des chefs d'entreprise et qu'il est important de tous se serrer les coudes pour essayer de trouver une stratégie pour faire diminuer le nombre de bénéficiaires du RSA, trouver le meilleur moyen pour les remettre sur le trajet de l'emploi et travailler sur l'attractivité de notre département sur des salariés qui ne seraient pas ici, qui feraient un nouveau choix de vie et qui pourraient venir travailler en Aveyron. Pôle Emploi a recensé sur le début de l'été plus de 4 000 offres d'emploi à pourvoir en Aveyron.

Notre volonté politique est d'initier une grande action en faveur du recrutement, liée à l'attractivité de notre département avec le pôle qu'anime Jean-Luc Calmelly et toutes les politiques publiques du département, qui vont de la mise en place du comité de pilotage, mais aussi sur l'image de marque, le marketing territorial, tout ce qui peut se faire au quotidien pour convaincre des métropolitains ou d'autres personnes de venir travailler et vivre en Aveyron. C'est aussi relever le défi de l'emploi, mais aussi celui de la démographie de notre territoire.

La seconde piste consiste à travailler sur l'insertion. L'insertion c'est une bonne partie du budget de notre Département, aux alentours de 30 M€ cette année, nous avons à peu près 5 000 bénéficiaires du RSA, dont une grande partie pourrait être insérée dans les entreprises. Il faut trouver le système qui puisse mettre le chef d'entreprise recruteur en face du demandeur, le bénéficiaire du RSA. Ce n'est pas simple, donc il faut une volonté politique pour arriver à mettre tous ces schémas en place.

Nous souhaitons entamer une large concertation avec tous les acteurs de l'emploi, l'État qui en a la compétence avec Pôle emploi, la Mission locale, Cap Emploi. Travailler aussi avec

les représentants des entreprises, vous parliez tout à l'heure des chambres consulaires, mais également des organismes professionnels qui font partie de la vie économique, de la vie agricole, on parle de la filière de la construction mécanique, la filière de l'hébergement et de la restauration, la filière des services à la personne. Autant de secteurs qui sont aujourd'hui durement frappés par cette pénurie sur l'emploi, toutes ces organisations professionnelles qui possèdent des outils de formation ; il faudra les rassembler autour de l'emploi pour qu'ils puissent mettre leurs moyens au niveau de la formation parce qu'il s'agit aussi d'en faire bénéficier ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir une formation, leur proposer une formation, leur proposer un schéma pour arriver à l'emploi.

Une mobilisation qui se fera à plusieurs niveaux. On n'oubliera pas les intercommunalités qui ont la compétence en matière de développement économique et forcément toutes les communes.

Le Conseil stratégique de l'Attractivité aveyronnaise pourrait être créé, il pourra comprendre tous les acteurs économiques, tous les représentants des filières et aussi il constituera le socle des politiques publiques. Je prends l'exemple de l'hébergement et des mobilités, autant de sujets qui sont parfois d'une complexité remarquable pour certains bénéficiaires du RSA et qui ne permettent pas d'accéder à l'emploi d'une manière durable.

Nous travaillerons également avec ce qui existe, le Service Public de l'Insertion et l'Emploi, l'Agence départementale avec Jean-Luc Calmelly ainsi que toutes les déclinaisons territoriales, les intercommunalités et le Conseil départemental de l'Aveyron.

Les premières pistes de réflexion sont importantes, il faut recenser les besoins et donner des réponses. D'abord, nous avons souhaité connaître au plus près du territoire tous les besoins en matière d'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi, la possibilité d'établir des cahiers pour essayer de s'inscrire dans une continuité en matière de formation. Que faut-il comme formation en matière d'aide à la personne, en matière de construction mécanique, en matière de filière agricole ? Essayer de recenser les besoins du territoire au plus près du territoire. Les besoins à Millau, les besoins à Saint-Affrique, les besoins à Rodez, pour essayer de connaître la nature des besoins, et amener un recensement complet. Il va falloir faire un travail très méthodique de recherche et d'analyse des besoins en matière d'emploi.

En seconde partie, accélérer le retour à l'emploi des personnes en insertion. Dès que quelqu'un arrive, pour ceux qui pilotent les comités locaux d'insertion, c'est essayer de travailler sur la réponse la plus rapide. Quelqu'un va devenir bénéficiaire du RSA, il faut qu'il puisse le plus rapidement possible trouver une réponse, tant au niveau de la formation, tant au niveau de propositions d'emploi, pour qu'il ne s'inscrive pas de manière durable dans le RSA.

Repérer les demandeurs d'emploi par territoire, par filière et initier une démarche personnalisée.

Mobiliser les employeurs : les employeurs sont structurés, ils sont membres de chambres consulaires, ils sont membres d'organisations professionnelles, ils ont leur propre club RH. Certains ne sont pas structurés dans l'artisanat ou autres, donc il va falloir les aider et travailler

différemment au niveau de l'accès à ces demandeurs d'emploi et de l'accès à toutes les aides qu'ils peuvent avoir au niveau des parrainages, au niveau du tutorat.

Développer l'attractivité des métiers. Encore une fois, ce n'est pas facile dans certaines branches, un sujet stratégique en Aveyron c'est l'aide à la personne par exemple. Il va falloir travailler sur l'attractivité de ces métiers de l'aide à la personne avec un parcours diplômant, avec des formations qui peuvent se faire en amont, sur la valorisation du métier et de l'image de certains métiers au-delà de la revalorisation salariale.

Renforcer l'attractivité des filières, conforter ce qui se fait dans notre département parce que notre département possède ses propres filières, la filière agricole en est une très forte. Je sais que début octobre sur le Levézou sera organisé un Ferme Dating, le but est de mettre en face des entreprises qui recrutent, des agriculteurs, et des jeunes qui pourraient travailler. On va essayer de multiplier ces thématiques dans le département.

Travailler sur les plateformes territoriales d'emploi et d'insertion, autant de sujets qui sont importants.

Encore une fois, la période est très difficile, très complexe pour les entreprises aveyronnaises. Le principal frein au développement, outre les matières premières, c'est surtout la pénurie de main-d'œuvre. C'est un peu paradoxal, il y a certaines disparités, sachant qu'on a beaucoup de demandeurs d'emploi, beaucoup de bénéficiaires du RSA et d'un autre côté des emplois non pourvus donc il faut qu'on soit le moteur. Le Département est le bon échelon, en partenariat avec l'État, avec les intercommunalités, pour travailler sur cette proximité, cette mise en adéquation entre les demandeurs d'emploi et ceux qui veulent recruter.

Voilà Président en quelques mots.

M. LE PRÉSIDENT - Merci M. le Vice-président. Y a-t-il des remarques ?

Mme VIDAL – Merci M. le Président. Une petite remarque pour vous dire que cette délibération et ce rapport, ces orientations en matière d'emploi et de mobilisation pour le recrutement vont bien évidemment dans le bon sens. C'est une initiative que nous soutenons pleinement. Seulement il faudra être vigilant, je pense en particulier, et c'est mentionné dans le rapport, aux métiers qui sont en tension. Je pense au secteur médicosocial, car malgré la revalorisation ce matin des salaires pour une partie des personnels de soins à domicile, cela va toucher celles qui ont beaucoup d'ancienneté, qui sont plus des cadres, et celles qui viennent de rentrer et qui sont dans des conditions plus précaires ne seront pas concernées.

Les métiers en tension comme le médicosocial, et je pense aussi au secteur de la petite enfance puisque l'Aveyron, comme d'autres départements, a une particularité, celle d'avoir beaucoup de peine à recruter des assistantes maternelles, donc je pense à ce type de métier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – D'autres remarques ? En complément de tous les détails que vous a donnés Jean-Philippe Sadoul, pour synthétiser ce que nous voulons faire, c'est mobiliser autour de l'État et de nous-mêmes, de l'État dans tous ses développements, l'État dans sa nouvelle direction qui vient en lieu et place de la DIRECCTE et de l'ancienne DDCSPP et qui

s'appelle la DDETSPP, de l'État aussi à travers le Service Public de l'Emploi, nous voulons agréger autour de cela des partenaires privés. Je cite les acteurs privés du recrutement, agences de recrutement, agences d'intérim, je cite également les filières professionnelles et je cite les territoires. Ça, c'est la volonté d'agrégation de tous les acteurs.

La volonté supplémentaire de notre part, c'est de mobiliser sur cette préoccupation massive de recrutement l'ensemble de nos services en transversal, en partant du pôle Solidarité à travers la préoccupation de notre public en insertion jusqu'au pôle Attractivité et notre volonté de valoriser l'image de l'Aveyron comme département actif et pourvoyeur d'emplois, en passant évidemment par nos services de communication. Car si on veut impacter les demandeurs d'emploi et aussi permettre aux entreprises qui ont des offres à pourvoir de le faire dans des conditions idéales, il faut qu'on mette à disposition nos services. On va mettre des moyens humains, des moyens financiers au service de cette ambition. On le fait à travers un comité de pilotage qu'on va réunir autour de la Préfète et moi-même pour agréger ces acteurs et ensuite on va aller immédiatement dans l'opérationnel.

Pour l'opérationnel, je vous propose la manière d'agir suivante : on va recenser les territoires qui souhaitent être partenaires de cette action à travers leurs EPCI sur la base du volontariat. Avec chacun de ces territoires, on va lister les représentants des partenaires que je viens de vous citer, partenaires territoriaux qui sont les plus à même d'être dans le comité. Vous imaginez, par exemple, qu'on ne va pas mobiliser le directeur de Pôle emploi départemental dans chaque territoire, il va nous désigner son représentant dans chaque territoire. Vous imaginez également que les filières professionnelles vont avoir des représentants qui connaissent le territoire. On va demander aux territoires de nous dire quel est le secteur qui pour eux est prioritaire et le plus en tension. On imagine que cela va nous permettre d'avoir une cartographie, et dans le territoire A on va travailler plutôt sur le secteur médicosocial, dans le territoire B on va travailler prioritairement sur le secteur agricole, dans le territoire C on va travailler prioritairement sur le secteur industriel, etc.

Ensuite, on fera du transfert d'expérience d'un secteur à l'autre pour qualifier l'ensemble du département. Ce qu'on fera sur le terrain, c'est du travail au peigne fin. On va aller chercher chaque demandeur d'emploi pour arriver à l'identifier dans sa demande initiale, mais peut-être aussi dans sa demande d'évolution de parcours. Vous avez tous autour de vous des gens qui vous disent « aujourd'hui je suis caissière, mais j'aspire demain à faire autre chose ». C'est le moment de regarder avec ces personnes comment on peut les accompagner sur un parcours de formation leur permettant de faire la bascule puisqu'il y a de la demande.

Cela nous permettra aussi de vérifier dans notre public en demande d'insertion qui on peut accompagner, compte tenu d'un contexte moins défavorable que précédemment, vers le retour à l'emploi. Et cela nous permettra également d'identifier ceux qu'on n'est pas en mesure de pourvoir, pour ensuite lancer des opérations de promotion à l'extérieur des offres d'emploi qui ne trouveront pas satisfaction.

Moi, je souhaite aussi qu'on s'auto évalue de manière stricte et rapide. Il faut qu'on ait des paramètres d'évaluation qui nous permettent dans six mois de regarder combien d'offres d'emploi on a réussi à satisfaire par ce dispositif, s'il nous faut réajuster notre méthodologie parce qu'il faut vraiment qu'on soit dans la culture du résultat. C'est le contenu du rapport.

Pour ne rien vous cacher si vous lui réservez maintenant un vote favorable, nous avons préprogrammé une réunion du comité de pilotage le 5, dans trois jours, pour ne perdre aucun temps et se mettre immédiatement en ordre de bataille.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix ce rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie beaucoup.

6/ OBJET : MISE EN 2 FOIS 2 VOIES DE LA RN 88 DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

M. AT – Merci M. le Président. Chers collègues, ce rapport présente l'engagement fort du Conseil départemental et de son Président qui nous invite à délibérer sur la poursuite de la mise à 2 fois 2 voies de la RN 88 entre Rodez et Séverac en y incluant les travaux de la rocade de Rodez.

L'objectif étant avant tout davantage de sécurité et de confort pour l'utilisateur et la réduction des temps de parcours. Une réunion à ce sujet s'est tenue il y a environ trois semaines avec les représentants des communes traversées, les représentants de la Région (j'observe que nous avons parmi le public le maire de Laissac et un Conseiller régional), des représentants des chambres consulaires et nos collègues concernés par cet axe. L'unanimité s'est faite autour de nos propositions et c'est dans ce sens d'ailleurs que ces mêmes personnes ont écrit ce courrier à destination du Premier ministre.

Petit rappel du contexte : l'État, la Région et le Département ont signé une convention de partenariat en 2010 concernant le calendrier et le financement, tout ceci sous la maîtrise d'ouvrage de l'État. Le calendrier n'a pas été respecté, loin s'en faut puisque nous avons 7 ans de retard et le montant prévu pour les travaux non plus puisqu'ils étaient évalués au départ à 215 M€ et qu'ils devraient être proches de 230 M€ à la fin des travaux concernant la section Viaduc du Viaur Rodez.

La clé de répartition était de 54 % pour l'État et 23,08 % pour la Région et pour le Conseil départemental. Le Conseil départemental a déjà versé 90 % de la somme due, soit 48 M€, le solde sera versé d'ici la fin de l'année 2022.

Quelles sont nos propositions pour l'aménagement futur de la partie Rodez Séverac ? D'abord nous avons une première section qui est Rodez Causse Comtal, 7,5 kilomètres. Comme vous le savez, nous avons obtenu le transfert de la maîtrise d'ouvrage il y a quelques années. Sur ce tronçon, la partie nord est ouverte à la circulation et la partie sud le sera prochainement. Il s'agira dans le futur de faire évoluer cette voie vers une 2 fois 2 voies.

Ensuite une deuxième section concerne Causse Comtal Laissac, 14,5 km. Nous proposons de réaliser des travaux de mise en 2 fois 2 voies et nous demandons à l'État le transfert de la maîtrise d'ouvrage.

Concernant le financement de ces deux sections, les ratios de fonds publics réactualisés à l'année 2020 nous indiquent que le coût au kilomètre pour ce type de 2 fois 2 voies tourne autour de 8 M€ le kilomètre. Pour ces deux sections, cela équivaldrait à 176 M€, sachant que, comme je l'ai indiqué à l'instant, 32 M€ ont été déjà engagés sur la section Rodez Causse Comtal, ce qui fait que le montant global s'établirait autour de 144 M€. Il convient de solliciter l'inscription de ces crédits au prochain contrat de Plan.

Ensuite nous avons la 3^{ème} section qui est Laissac Séverac, 18,5 km. Là aussi, il est essentiel d'engager les études techniques, environnementales et archéologiques, ce qui nécessite aussi le transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département. Le coût de ces études est estimé à 3 M€ et il convient également d'inscrire le montant de ces études au prochain contrat de Plan.

Enfin, il y a l'aménagement de la rocade de Rodez. Ce projet a été déclaré d'utilité publique plus récemment, en 2021. Il reste des acquisitions foncières à mener par les services de l'État, qui estiment le montant global des travaux à ce jour à 66 M€. Sachant que 10 M€ étaient inscrits dans le dernier contrat de Plan, mais qu'ils ont été amputés de 5 M€ pour faire face aux difficultés liées aux travaux entre Lamothe et Baraqueville. Donc, il ne reste plus que 5 M€ sur les 10 inscrits précédemment. Il s'agira donc de trouver 61 M€ à inscrire dans le prochain contrat de Plan. La participation du Conseil départemental serait de 20 % et nous ne demandons pas le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur la rocade.

Pour compléter votre information, l'État a prévu de réaliser ce qu'on appelle le « shunt » de la Gineste, qui est en fait une déviation du rond-point de la Gineste qui permettra d'éviter ce rond-point pour s'insérer sur la rocade en direction d'Albi ; les véhicules qui emprunteront cette déviation ne viendront plus grossir le bouchon du rond-point.

Il faut savoir qu'il y a quelques années en arrière, nous avons nous-mêmes, le Département, demandé la maîtrise d'ouvrage pour réaliser ce « shunt » de la Gineste et qu'il nous avait été refusé. Aujourd'hui, l'État s'y engage, fort bien ! Le coût de ces travaux est estimé à 3 M€, et la participation du Département serait de 20 % là aussi.

Nous avons à délibérer sur plusieurs points : le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux Rodez Laissac, le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour les études Laissac Séverac, délibérer également sur la clé de financement correspondante pour les études et les travaux, soit l'État 50 %, la Région 25 % et le Département 25 %, enfin sur la demande d'inscription de ces crédits au contrat de Plan.

Concernant la rocade, il s'agira d'approuver le projet de travaux pour le « shunt » de la Gineste, la participation du Département à hauteur de 20 %, l'approbation des dénivelés des trois carrefours giratoires, l'inscription des crédits nécessaires au futur contrat de Plan pour 61 M€. La part du Département serait de 20 % des travaux, soit 12 M€ environ. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT - Merci M. le Vice-président. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. GROS – Ce matin en venant de Séverac, il y avait un très gros accident à la hauteur de Séverac-l'Église, je pense qu'il est très urgent de réaliser ces travaux. Cela fait 40 ans que j'entends parler de la mise en 2 fois 2 voies de la 88.

N'aurait-il pas été possible de mettre en concession ce tracé comme cela vient d'être fait entre Toulouse et Castres pour accélérer les travaux ? Parce qu'on parle des études entre Séverac et Laissac, donc cela veut dire que les travaux à Séverac, ce sera dans 10 ans ou dans 15 ans.

M. AT - Pour la mise en concession, ce n'est pas nous qui décidons. D'autre part, cela avait déjà été demandé il y a longtemps concernant la RN 88 pour la section Viaduc du Viaur Rodez et les services qui avaient examiné cela avaient indiqué que le nombre de voitures qui empruntaient cette voie n'était pas suffisant pour abonder le financement d'une concession. Le Premier ministre vient d'indiquer la semaine dernière le nom de l'entreprise concessionnaire sur la route Castres Toulouse, mais il faut savoir que c'est une route qui est empruntée par trois fois plus de véhicules que sur l'axe Laissac Séverac.

M. LE PRÉSIDENT – Mon cher collègue, en complément de la réponse du Vice-président, il y a eu par le passé des réflexions autour de ce qui s'appelait à l'époque un PPP, Partenariat Public Privé.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que si un aménagement routier de cette nature devait être concédé, donc à un privé ou à une société d'autoroute donc privée, cela donnerait lieu à un péage nécessairement pour l'utilisateur.

Je crois que la volonté que nous poursuivons, et je suis entièrement d'accord avec vous, je l'ai d'ailleurs dit, c'est presque devenu un « serpent de mer », mais la volonté que nous poursuivons c'est de faire de cet itinéraire un puissant levier d'aménagement du territoire pour des raisons économiques, mais aussi pour des raisons de desserte quotidienne pendulaire de nos concitoyens sur cette section depuis la vallée de l'Aveyron que vous connaissez très bien jusqu'au chef-lieu de département. Sans parler de la liaison dans l'autre sens, depuis le chef-lieu du département et ce qui arrive sur le chef-lieu du département jusqu'à l'autoroute A75.

Je ne crois pas que l'hypothèse d'une concession, avec une barrière de péage, serait de nature à satisfaire les Aveyronnais qui sont majoritairement les usagers de cet axe. Ce que nous privilégions dans l'approche, c'est d'une part le montage financier qui vise à mobiliser des moyens du contribuable aveyronnais, mais aussi d'Occitanie et national pour financer l'aménagement. Et ce que nous privilégions, c'est une vision d'ensemble cohérente qui permette au Conseil départemental, qui a énormément investi jusqu'à présent sur la RN 88 et qui va devoir continuer à le faire, mais aussi au Conseil régional et d'ailleurs à l'État, d'afficher une volonté constante et d'aller jusqu'au bout.

Pour être complet sur le dossier, cette semaine comme je vous l'ai indiqué, nous avons procédé à la proposition de cosignature d'un courrier, qui relate l'intégralité des points de ce

rapport, qui part à l'instant en direction du Premier ministre et je suis également allé à une réunion à la Préfecture de Région avec M. le Préfet de Région à qui nous avons eu l'occasion de dire que nous serions très fermes sur le fait que l'aménagement aille jusqu'à Séverac d'Aveyron. Je n'imagine pas une seule seconde, je vous le dis tout net, soumettre à cette Assemblée la contribution du Département sur les investissements sur Rodez Laissac si nous n'avons pas une forme d'assurance que nous aurons en suivant Laissac Séverac. Ce n'est pas tenable.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. BARBEZANGE – Merci Président. Je ne peux que louer la mobilisation de notre Assemblée pour faire avancer ce dossier, Dieu sait s'il est important, le Département s'y est attelé depuis de nombreuses années, chacun est conscient que cela a permis de beaucoup avancer.

Je voudrais revenir brièvement sur le secteur de Baraqueville, vous savez que très prochainement sera livrée la partie Baraqueville La Mothe, mais il ne faut surtout pas oublier sur le secteur de Baraqueville le projet de création d'une aire de repos. Cette aire de repos est prévue au carrefour de la 911 et de la 88. L'État est aujourd'hui propriétaire du foncier sur cette aire. Il a toujours été dit par les services de l'État que son financement serait abondé dès que la liaison Baraqueville La Mothe serait terminée.

Donc, aujourd'hui, peut-être l'emprise est-elle prévue par les services de l'État, il ne faudra surtout pas oublier d'évoquer le financement de cette aire, qui sera la seule entre la Croix de Mille et Séverac-d'Aveyron.

Vous voyez comme moi aujourd'hui régulièrement des camions arrêtés sur les refuges le long de cette 88 ; cette aire de repos, notamment pour les poids lourds, est importante sur Baraqueville. C'est un point non négligeable à aborder aussi sur ce carrefour entre 911 et 88. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT - Merci.

M. CAVALERIE – Président merci. Quelques mots, d'abord je vous sais gré sur ce sujet de le prendre avec humilité, de ne pas en faire un étendard puisque c'est vrai que vous avez rappelé que c'était un « serpent de mer » et que la promesse pour la 88 date de 1993, près de 30 ans, cela commence à faire un petit peu long.

Comme souvent, l'Aveyron paiera malgré tout à la place de l'État, certains l'ont rappelé, c'est une forme d'injustice, ce qui me fait dire qu'on peut attirer l'attention des services de l'État. Vous avez parlé de négociations en cours, d'un courrier à Matignon, c'est une très bonne initiative. Il me semble qu'on peut aussi demander un peu plus à l'État en matière de contreparties.

Je pense notamment à l'exposé qu'a fait André At ; effectivement on a besoin de ce barreau routier entre l'A20 et l'A75. Une fois qu'il sera réalisé, les cartes montrent que l'ouest Aveyron sera le plus éloigné des réseaux autoroutiers. Nos amis Lotois ont fait un tronçon de barreau entre l'autoroute A20 et Figeac, il me semble qu'il faudra un itinéraire, avec des fonds

d'intérêts nationaux sur les itinéraires départementaux, à consolider entre l'ouest Aveyron et Figeac de manière à totalement désenclaver l'Aveyron.

J'allais vous dire « on est sur la bonne piste ». Malgré tout, vis-à-vis de l'État qui reste normalement l'instigateur de cet itinéraire-là, il y a un effort à poursuivre sur un concept présidentiel, pas le vôtre, je parle du président de la République, qui parlait de zéro artificialisation nette, ce serait bien que cet itinéraire puisse être un exemple face au défi climatique qui s'oppose à nous, et face aux centaines d'hectares zones naturelles et agricoles qui vont être mobilisés pour la construction de cet itinéraire, on peut aussi demander à l'État de bâtir un projet ambitieux.

Cela nous paraît tout à fait intéressant en matière de contreparties notamment vis-à-vis des Aveyronnaises et des Aveyronnais.

M. LE PRÉSIDENT - Juste deux éléments de réponse, sur le volet financier évidemment nous voulons défendre jusqu'au bout les intérêts de l'Aveyron.

Il ne vous échappe pas qu'il y a une autre question qui est sous-jacente, qui est celle du devenir de l'actuelle RN 88, puisque j'ai cru comprendre que la future route ne sera pas sur le fuseau de l'actuelle RN, que son transfert fait partie de la négociation, qu'on imagine mal qui d'autre que le Département pourrait éventuellement à la fin récupérer cette route. Nous voulons aussi veiller à ce que ce transfert se fasse dans des conditions qui nous permettent d'assumer ce linéaire-là dont on connaît les difficultés.

Deuxième chose par rapport à votre commentaire sur la façon de faire ; la méthode qui va être retenue pour travailler, ce qu'on vous propose ici, c'est que le Conseil départemental soit maître d'ouvrage de l'opération et maître d'ouvrage des études préalables. Pour deux raisons : la première, c'est que nous avons les moyens techniques et humains de le faire et la deuxième, c'est que nous considérons que compte tenu de l'engagement financier des Aveyronnais à travers nous, il est pleinement justifié que nous soyons aux manettes. Cela va faire l'objet de discussions très serrées parce que moi, je tiens beaucoup, y compris sur le volet innovation et respect de l'environnement auquel nous sommes aussi attachés, à ce que nous puissions piloter l'opération. Nous sommes dans cette trajectoire.

Et pour terminer, vous comprenez que si nous avons mis cette préoccupation parmi les premières de ce début de mandat, c'est parce que nous voulons paramétrer la politique routière pour les 15 ans à venir en fonction de l'effort que nous connaissons à terme sur la 88, pour évidemment poursuivre notre investissement sur le reste du réseau départemental et les autres axes structurants.

M. ABINAL - Merci M. le Président, je me réjouis qu'on ait un volet sur l'aménagement de la rocade de Rodez. Simplement, je trouve dommage que le Département ne soit pas maître d'ouvrage sur cette section-là, je comprends, mais en même temps je sais très bien que l'État déjà a surévalué le financement, on l'avait vu déjà depuis plusieurs années, de l'aménagement de cette rocade.

J'ai quelques doutes sur l'envie de l'État de vouloir aménager cette rocade. Sauf que si on aménage les tronçons en amont et en aval, j'ai bien peur que l'aménagement de la rocade, nous ne le voyions pas. C'est là où je voudrais qu'on soit vigilant parce que Rodez va devenir le carrefour le plus difficile dans les années à venir. Nous ne serons pas attractifs à Rodez si nous laissons la rocade dans cet état.

M. LE PRÉSIDENT - Il est hors de question de faire de Rodez un goulot d'étranglement, on a peut-être moins insisté là-dessus que sur le reste du rapport parce que nous nous sommes concentrés sur la question de l'aménagement qui doit être inscrit au CPER, mais la question de la traversée de Rodez est aussi au cœur de nos préoccupations. On va adresser à chacun d'entre vous immédiatement copie du courrier dont je vous parle depuis tout à l'heure pour que vous en ayez l'assurance.

Je mets aux voix le rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

4/ OBJET : RAPPORT D'INTENTION : EXPÉRIMENTATION D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE PRISE EN CHARGE GLOBALE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES DANS LEURS PARCOURS DE VIE.

M. SADOUL – Merci Président, c'est un rapport très important, comme tous ceux qui ont précédé. C'est une demande d'expérimentation d'une plateforme territoriale de prise en charge globale et d'accompagnement des personnes âgées dans leur parcours de vie.

Le contexte territorial et les politiques nationales sont propices à l'expérimentation de nouvelles modalités d'accompagnement du vieillissement.

Aujourd'hui 27 % de la population est âgée de plus de 65 ans en Aveyron et l'Aveyron préfigure la France de 2050. Nous sommes dans les départements qui consacrent le plus d'efforts à l'APA par personne. Nous sommes aussi au 6^{ème} rang des départements de France en matière d'efforts financiers sur l'APA.

Vous êtes toutes et tous confrontés tous les jours aux familles, aux voisins, aux voisines, aux personnes qui sont seules chez elles et qui ont trouvé des solutions pour l'avenir immédiat, très proche par rapport à leur situation. Nous avons la chance d'être dans un département où nous possédons un maillage très important de plateformes de services à domicile, de réseaux d'aidants, d'accueil de jour, d'accueils familiaux regroupés, de résidences seniors, de résidences autonomie ou encore d'EHPAD.

Nous avons une particularité dans notre département qui fait notre force, qui fait notre charme, qui fait aussi ce pourquoi on aime l'Aveyron, c'est la densité de la population. Il y a des secteurs qui sont moins denses que d'autres, mais globalement une densité faible de population, des modes de vie plutôt ruraux avec un enracinement sur le lieu de vie et aussi l'importance de la cellule familiale et du voisinage. Rappelez-vous la crise de 2004 avec la canicule, on a eu beaucoup moins de victimes qu'en ville, parce qu'il y a une solidarité naturelle avec la famille et le voisinage. Des problématiques d'emploi local, on a parlé tout à l'heure de

notre rapport sur l'emploi, de l'aménagement du territoire, des efforts conjoints des collectivités territoriales et du monde associatif.

Des mesures sont prises, on est au 6^{ème} rang national en matière d'efforts sur l'APA et nous avons une politique de maintien à domicile. Encore une fois quand vous recevez nos concitoyens, la question essentielle est « comment je vais pouvoir vivre le plus longtemps possible dans mon domicile », le premier choix n'est pas d'aller sur un équipement regroupé ou dans un EHPAD.

Face aux défis du vieillissement, l'Aveyron innove et expérimente depuis quelques années avec les fameux CPOM que nous votons ici ou là chaque année au niveau de nos structures d'hébergement ou de nos structures d'aide à domicile avec toutes les structures qui ont été créées, qui marchent bien, beaucoup sont associatives, beaucoup donnent de beaux résultats.

Ce que nous avons voté récemment pour le bien-vivre à domicile, avec notamment toutes les solutions numériques et au niveau de la domotique, ce n'est que le début du commencement d'une longue politique.

Ce partenariat est intense et fort, il se fait ici localement, mais aussi en partenariat avec l'État et l'Agence Régionale de la Santé. Le secteur des personnes âgées est au cœur des politiques nationales avec la politique du maintien à domicile et notamment avec tout ce qui s'est dit au niveau du Ségur de la santé. Vous avez ici ou là, de nombreux projets qui voient le jour sur les cantons, sur les intercommunalités, dans les villes et villages de l'Aveyron, avec des structures et des demandes de moyens.

Notre volonté politique pour cette mandature, c'est d'expérimenter pour faire émerger un nouveau modèle, un modèle un peu plus global, plus volontariste, avec cette démarche globale coordonnée de parcours de la personne au-delà de 60 ans. Quand je dis 60 ans, souvent c'est largement au-delà de 60 ans.

Cette démarche propose des objectifs de fond que la collectivité souhaite atteindre : c'est la prévention du vieillissement, le recul de la perte de l'autonomie, la qualité de vie dans le bien vieillir et l'attractivité du territoire pour les seniors.

Encore une fois, et je le répète parce qu'il faut le dire, on ne le fera pas seul, il faudra le faire avec nos partenaires et le partenaire essentiel c'est l'ARS. Comme le Président le soulignait tout à l'heure dans ses propos, c'est travailler avec le ministère, avec Mme Bourguignon comme on l'a fait cet été, son cabinet actuellement, mais aussi avec la structure de l'ARS.

Cette expérimentation doit permettre d'aboutir à ce que l'on appelle désormais ce continuum de prise en charge de la personne à partir du moment où elle le souhaite, en tout cas où c'est nécessaire, donc du domicile, de l'habitat intermédiaire jusqu'à l'EHPAD avec la structuration dans chacun de ces trois points sur le domicile avec par exemple l'innovation. On travaillera demain avec le pôle numérique avec des nouvelles solutions numériques qui existent, qui n'existaient pas hier et qui seront encore plus efficaces demain pour permettre le maintien à domicile et la sécurité de nos personnes âgées dans leur domicile.

Le développement de l'habitat intermédiaire fera partie aussi du panel des solutions avec ce qu'on appelle l'habitat inclusif, avec toutes les résidences, les appartements, les maisons en autonomie avec du service ou pas d'ailleurs ; en tout cas des habitats intermédiaires entre le domicile de la personne âgée et ce qu'on peut appeler l'habitat un peu plus lourd avec l'EHPAD, avec une approche modernisée de l'EHPAD. L'EHPAD au centre du village, l'EHPAD centre de ressources, avec la possibilité pour l'EHPAD d'aller « hors les murs », tout un tas de concepts aujourd'hui qu'il faut développer et sur lesquels il faut trouver les moyens.

Nous allons travailler également sur le volet architectural de la construction et de la modernisation de ces EHPAD.

Notre expérimentation portera sur cette coopération renforcée des acteurs locaux du domicile en passant par les acteurs des services de soins à domicile, tous ceux qui travaillent au quotidien pour les personnes âgées et la combinaison d'innovations et d'expérimentations qui permettront d'avoir une politique un peu plus moderne au niveau de l'approche avec le numérique.

Cinq mesures qui pourraient aujourd'hui voir le jour avec cette expérimentation, d'abord ce qui est demandé par la loi, je sais cher Président que tu y as travaillé dans un passé récent et c'est un travail encore en cours pour les parlementaires :

- la demande de gestion complète des EHPAD par les départements, et d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour des réhabilitations lourdes des EHPAD ;

- conforter le Département en tant que chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement et de l'habitat inclusif. Là aussi, dans tous nos chefs-lieux de cantons, dans tous nos centres-bourgs, autant de défis à relever, autant de possibilités d'aménagement de nos centres-bourgs et de mettre en œuvre des politiques publiques qui permettent de conforter la vie de nos aînés dans les cœurs de nos villes et de nos villages ;

- la définition du parcours de soins des personnes âgées en coordination avec l'ensemble des acteurs santé et par territoire. C'est un gros volet de cette demande. Plus il y a de la détection en amont, plus il y a du repérage, plus facilement on se positionne sur l'accueil futur de la personne.

- la mise en place de dispositifs de prévention de la dépendance et le repérage de la fragilité dans la vie ;

- des solutions innovantes et numériques. On va travailler avec les outils d'aujourd'hui pour ce maintien à domicile, cette sécurité au domicile, cette communication entre le domicile de la personne âgée, les aidants et les soignants, mais aussi tous les outils qui existent, les téléconsultations, la télémédecine.

Encore une fois, nous ne le ferons pas seuls, mais avec l'ARS. Il faut essayer d'aller vite, de se faire conseiller avec un assistant à maîtrise d'ouvrage pour trouver les termes pour poser le projet en termes juridiques, en termes fonctionnels et financiers. Il va falloir aller vite là-dessus, cela peut se faire rapidement avec les premières mesures et l'expérimentation qui

durerait au maximum trois ans pour pouvoir décliner ensuite sur le territoire, avoir des territoires pilotes.

On en a repéré six aujourd'hui, on sait que cela ne va pas convaincre tout le monde, mais rapidement on pourra aller, même si je m'avance un peu dans mes propos, sur la totalité des territoires de l'Aveyron. On a pris 6 secteurs, il n'y a pas de hasard, plus ou moins urbanisés, on en a pris 6 mais demain ou après-demain il y en aura sur la totalité des cantons de l'Aveyron.

Ensuite nous devons travailler sur la participation financière de nos partenaires, le ministère des Solidarités, la CNSA, l'ARS et tous les partenaires, les caisses de retraite, en matière d'habitat les bailleurs sociaux, mais aussi les intercommunalités.

Tout un tas de mesures qui pourraient être faites en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire sur cette expérimentation et sur les politiques publiques que nous souhaitons le plus efficaces possible pour ce modèle de prise en charge pour les personnes âgées globalement.

Je sais que le Président a eu encore une séance de travail hier avec le ministère directement. Le projet a été retenu et il avance bien. J'espère ne pas avoir été trop long, Gisèle va compléter mes propos.

Mme RIGAL - Beaucoup de choses ont déjà été dites. Ce qui me semble important dans cette expérimentation, c'est de pouvoir garder un maillage dense sur notre territoire de petites structures de proximité en réponse au vieillissement, mais aussi de pouvoir réhabiliter les EHPAD existants pour améliorer l'accueil des résidents en espérant que des moyens supplémentaires seront alloués par l'État.

Je remercie, nous remercions tous le Président, d'avoir pris la décision de présenter ce projet pour l'amélioration de la prise en charge du vieillissement et de l'autonomie en espérant des aides dans les différents modes d'accueil qui sont importants dans notre territoire. Voilà ce que je voulais ajouter.

M. LE PRÉSIDENT - Merci Madame et Monsieur les Vice-présidents. M. Cavalerie ! Je vous demande de synthétiser.

M. CAVALERIE – M. le Président, effectivement c'est un rapport qui va dans le bon sens, cela fait beaucoup ce matin !

On avait tous envie de regarder si notre territoire figurait dans les 6 territoires pilotes. Je suis sûr que notre territoire avec Cathy Mouly, qui n'a pas été qualifié en finale, sera impliqué dès après l'expérimentation.

Blague à part, nous pensons que c'est un bon rapport et une belle expérimentation. Ce continuum existe de manière empirique, mais il ne se réalise pas. On a tous des initiatives très disparates, associatives, avec des maîtrises d'ouvrage communautaires, communales, CCAS, mais on ne parvient pas à avoir la réponse entre le domicile et l'institution et sûrement que l'avenir de nos politiques est là.

Merci, cela nous permettra d'avoir en commission Permanente des rapports moins monotones qui vont pouvoir innover et poursuivre dans le sens de la proposition que vous formulez ce matin.

Effectivement nos territoires n'y sont pas, la question qui est la mienne M. le Président, c'est si demain nos communes, nos communautés de communes souhaitent innover sur l'habitat inclusif, le Département sera-t-il malgré tout cofinanceur sur ces projets portés par les collectivités locales ?

M. LE PRÉSIDENT – Je vais prendre la totalité des interventions. M. Julien !

M. JULIEN – Merci M. le Président. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'ambition qui est affichée dans ce rapport s'agissant du secteur des personnes âgées. Je ne doute pas de l'adhésion de l'ensemble des acteurs de ce secteur professionnel au projet.

Je voudrais saisir l'occasion de ce rapport pour tirer un signal d'alarme, car aujourd'hui nous vivons une situation qui n'a jamais été autant dégradée. C'est plus ou moins exacerbé selon les territoires bien sûr, mais que ce soit dans les établissements, que ce soit dans l'aide à domicile, aujourd'hui les acteurs concernés consacrent la totalité de leur énergie à faire fonctionner le quotidien au jour le jour sans avoir la possibilité de se projeter sur du long terme.

Cette tension, cette situation dégradée a une cause majeure qui a déjà été évoquée dans un précédent rapport, c'est la difficulté de gérer les ressources humaines et la pénurie de personnel ; essentiellement sur le personnel qualifié soignant (infirmiers, aides-soignants), mais aussi aides à domicile et également sur les emplois connexes.

À cela s'est ajoutée la crise du covid avec à nouveau des flambées de foyers de contamination au cours de l'été qui vient de s'écouler. Les difficultés de remplacement du personnel, l'obligation vaccinale qui a mis certaines structures en tension avec l'obligation de suspendre du personnel dans ce contexte-là, c'est quelque chose qui vient se rajouter.

Cette situation que nous n'avons jamais connue conduit aujourd'hui à une rupture de la prise en charge de deux façons : dans les établissements on voit aujourd'hui des fermetures temporaires de lits, c'est-à-dire que des admissions de nouveaux résidents ne sont pas faites, elles sont bloquées. Et dans l'aide à domicile, les plans d'accompagnement de personnes ne sont pas réalisés faute de personnel. Et je ne parle pas des difficultés que l'on rencontre également dans les prises en charge hospitalières, SSR, etc.

Les victimes de cette situation sont bien sûr en premier les usagers, les personnes âgées, les familles et nous sommes confrontés à des situations de désarroi au quotidien dans un contexte de vieillissement de la population. Ce sont également les équipes qui sont en souffrance, celles qui sont en poste et qui doivent assumer les tâches de celles qui ne sont pas là avec des situations de tension, d'épuisement, de conflits sociaux. Et on oublie souvent de dire que les directions sont au bord de la rupture aussi.

Voilà la situation que nous vivons aujourd'hui dans le secteur des personnes âgées, que ce soit au domicile, ou que ce soit dans les établissements.

Nous comptons beaucoup sur le projet qui nous est présenté. Le secteur professionnel, les acteurs du secteur professionnel comptent sur le Département.

Le projet qui a été présenté, s'agissant du recrutement, est primordial puisqu'il va concerner également ce secteur, mais aussi le projet qui vient d'être présenté à l'instant, sachant que l'État qui vient d'annoncer récemment des mesures pour la prise en charge de l'autonomie annonce des choses qui sont en décalage parfois avec la réalité. Par exemple, quand une des annonces majeures, c'est la présence d'infirmières de nuit dans les EHPAD alors que déjà nous n'en trouvons pas de jour. Entre des annonces qui partent d'une bonne intention, bien sûr, et la réalité sur le terrain, il y a un gros écart. Il faut que nous en soyons tous conscients aujourd'hui dans cette assemblée. Je sais que vous l'êtes, mes chers collègues, sur chacun de vos territoires déjà, mais le secteur compte énormément sur le Département pour sortir de cette crise et pouvoir dans les prochaines années lancer des projets innovants qui répondront aux besoins de la population. Merci.

M. CAUSSE – Merci Président de me donner la parole. Je vais essayer d'aller très rapidement.

On parle du rôle du Département au niveau de l'EHPAD de demain, mais il faudrait peut-être penser à définir l'EHPAD de demain. Moi ça me fait peur l'EHPAD de demain, pas à cause du Département, mais à cause de l'État, parce que nos EHPAD deviennent, et je m'excuse d'être un peu caricatural, ce qu'étaient autrefois les longs séjours et sans les moyens médicaux, c'est-à-dire que, vous excuserez mon propos un peu rude, en pratique et à court terme je vois l'EHPAD peuplé de déments et de mourants.

On fait une politique de maintien à domicile le plus possible et les gens sont tout à fait d'accord, ça c'est sur le papier, cela fait rêver tout le monde. En pratique, on rentre en EHPAD en crise au dernier moment ; lorsque par exemple le grand-père est Alzheimer et la grand-mère se casse le col du fémur, on demande en urgence à rentrer en EHPAD.

Pour les choses pratiques, médicalisons les EHPAD, il y a de moins en moins de médecins coordonnateurs, de médecins gériatres en EHPAD. L'EHPAD sera amené à prendre les fins de vie, ce n'est pas simple, ce n'est pas Palliance 12 qui pourra pallier les problèmes de fin de vie, donc mettons des médecins dans les EHPAD, mettons des infirmières. Excusez-moi, c'est sûr qu'il faut une infirmière de nuit, si on assume la fin de vie en EHPAD, je ne vois pas comment on peut se priver d'infirmières de nuit et de médecins qualifiés en prise en charge de la douleur.

Le deuxième exemple, à l'intérieur des EHPAD, c'est très simple ; il faut une ou deux chambre vides pour pallier l'urgence sociale. On y met le grand-père quand la grand-mère est rentrée à l'hôpital en urgence pour le col du fémur et que le fils de Paris nous téléphone pour dire qu'il n'y a personne à la maison.

M. LE PRÉSIDENT - Merci cher collègue, M. Cantournet !

M. CANTOURNET - Merci M. le Président. Très rapidement, un mot sur l'importance du rôle des Points Info Seniors sur nos territoires en matière de guichet unique et de coordination ; c'est pour le coup une politique départementale en liaison avec les acteurs du

territoire et peut-être que quelque part c'était aussi une préfiguration de l'expérimentation qu'on va ouvrir.

Sur les EHPAD, parce que c'est un sujet très important, il est indiqué « gestion complète des EHPAD par le Département ». C'est vrai que la double tutelle Département ARS est un élément plutôt de difficulté que de simplification. J'espère que l'expérimentation permettra de montrer le rôle de facilitateur que peut avoir le Département pour la réhabilitation des EHPAD.

Je profite de cette occasion pour vous remercier M. le Président, ainsi que Gisèle Rigal la Vice-présidente en charge, pour votre venue à la réunion de travail à l'EHPAD de Drulhe, le plus gros établissement du département, où il y a un enjeu majeur. Merci.

M. CABROLIER – Merci M. le Président.

Je voudrais relayer les propos de Serge Julien et Michel Causse sur la situation sur le terrain.

Mais aussi partager avec d'autres ici la déception de ne pas voir sur mon canton cette expérimentation se développer, mais je comprends qu'il a fallu faire des choix.

Et peut-être soulever la crédibilité de l'État dans le partenariat, quand on voit que la loi Grand Âge et Autonomie va être reportée au-delà des limites de ce quinquennat, on peut avoir une interrogation légitime sur les moyens financiers que l'État mettra pour nous soutenir sur cette expérimentation. Merci.

M. COUFFIGNAL – M. le Président merci. Je vais faire bref, juste pour souligner que je suis entièrement d'accord avec les propos de M. Causse et de Serge Julien. La situation dans les EHPAD est grave, elle est grave aussi en habitat intermédiaire et à domicile. Ces données nous remontent de tous les élus de notre canton et de la population en règle générale. Cela doit être pour nous la priorité de nos actions et la priorité des sujets que l'on a ce matin à traiter, il me semble.

Vous dire aussi, pour le « geek » numérique que je suis, que bien sûr il faut une innovation numérique, mais il ne faut pas substituer les moyens humains par l'outil numérique, cela me paraît essentiel, il faut de l'humain et rapidement dans ce secteur pour accompagner la vie des personnes âgées. Merci.

M. LE PRÉSIDENT - Merci à tous. Trois éléments de réponse. Premièrement sur le volet financier, j'entends la remarque du collègue Cabrolier essentiellement sur ce retard annoncé, sine die d'ailleurs, de la loi Grand Âge et Dépendance, je pense qu'on n'est pas là pour en débattre, mais je souscris à cette analyse.

Je pense que la prise en charge de la dépendance, de la grande dépendance dans notre pays, exige absolument qu'une loi soit votée. Du temps où j'étais Député, je défendais l'idée qu'on ne pouvait pas réformer les retraites sans traiter de la question de la dépendance. Je crois que c'est très lié et que quand on parle de retraite on parle plutôt de la partie de vie où l'on vieillit, et qu'à l'issue du vieillissement il y a malheureusement pour beaucoup d'entre nous la question de la dépendance.

Cela ne relève pas de nous, ce qui est sur la table et ce qui nous a poussés à vouloir à tout prix nous inscrire dans cette trajectoire expérimentale, c'est d'une part des crédits spécifiques du Ségur de la Santé que nous voulons à tout prix, pardonnez-moi l'expression, cranter pour l'Aveyron, et d'autre part des crédits spécifiques qui transitent d'ailleurs aussi via les ARS du Plan de Relance. L'expérimentation dans laquelle nous nous inscrivons, qui je pense est assez inédite au plan national des dires du cabinet de la Ministre, nous amène maintenant à élaborer avec l'État et l'ARS Occitanie, je devrais peut-être même dire l'ARS Occitanie et l'État, un pacte de gouvernance partagée de façon à administrer des moyens exceptionnels sur cette question du continuum de prise en charge.

Je souscris à l'analyse sur les trous dans la raquette du maillage national. Mais nous, on va essayer malgré tout dans ce contexte de faire en sorte d'avoir des moyens complémentaires pour venir au secours de ce continuum de prise en charge.

Deuxièmement, sur les questions que vous soulevez les uns et les autres et auxquelles nous souscrivons complètement, de la difficulté actuelle accrue à cause des problèmes de recrutement, du manque d'attractivité des métiers qui sont aux côtés de nos seniors, évidemment nous sommes conscients de cela.

Je pense que l'un des premiers actes que j'ai énoncés dans cette même visite de la Ministre Bourguignon, c'est dire que nous mettrons en application l'avenant 43, qui n'est pas du tout une bonne nouvelle pour les finances du Département, parce que nous comprenons l'enjeu.

Vous avez entendu cette semaine le Premier ministre annoncer qu'il n'y aurait plus d'heures APA à moins de 22 € en France, c'est très bien de sa part d'annoncer cela, mais qui va assumer derrière ? C'est nous, même s'il y a des contreparties annoncées sur la première année, mais seront-elles durables ? Je ne sais pas. Comment sont-elles calculées à ce moment précis ? Je ne le sais pas. Et surtout, comment les organismes gestionnaires vont-ils faire retomber sur les personnels des services d'aide à domicile ces fonds supplémentaires ? C'est une vraie interrogation que nous devons nous poser et vous verrez que nous ferons des propositions à ce sujet dans le projet de mandature.

Il n'est pas du tout question de substituer l'ordinateur à l'humain pour nos seniors, a fortiori nos seniors comme nous tous en milieu rural qui ne sont pas nés avec l'ordinateur dans les mains comme nos générations, ou encore mieux les générations qui nous suivent. On a vraiment besoin d'être très vigilant.

Troisième chose que je voulais dire, c'est que sur les territoires expérimentaux, soyez tranquilles. Je sais très bien que nous administrons, je le répète ce matin, depuis le 1^{er} juillet l'argent des Aveyronnais, ce n'est pas le nôtre. Ce sont les moyens des Aveyronnais pas les nôtres, nous définissons des politiques publiques pour tous les Aveyronnais. On a besoin de territoires tests pour essayer des méthodes de travail. On a essayé de choisir des territoires qui soient représentatifs de la variété des territoires, ce n'est jamais parfait. Mais l'intention est bien sûr de déployer et de déployer, non pas à l'issue du test sur ces territoires, mais pendant le test

qu'on va déployer le plus vite possible et qu'on va étendre partout. Donc, n'ayez pas peur de cela.

Je vous demande juste de considérer le fait que sur les six premiers mois pour que nous mettions en place l'outil de travail et la méthodologie, il nous faut quelques territoires tests ; on ne peut pas d'emblée démarrer sur l'ensemble du département.

Je mets aux voix le rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci beaucoup. Je donne la parole à notre collègue Jean-Pierre Masbou

1/ OBJET : CRÉATION DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION D'UNE AGENCE DÉPARTEMENTALE DES SPORTS

M. MASBOU - Merci Président. On va aller vers la plus belle chose qui soit aujourd'hui pour tous les Aveyronnais du plus jeune âge à l'âge le plus mature pour pouvoir fédérer, se réaliser, aller au dépassement de soi également.

Merci au Président de nous donner et de me donner les moyens de réussir ce challenge en innovant et en créant cette Agence du Sport.

Lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 23 juillet dernier, nous avons émis le souhait de conférer une nouvelle dimension à notre politique sportive. Nous affirmons toujours notre volonté de conduire un projet de politique sportive proactif et ambitieux, comme je le disais, au service de tous les Aveyronnais. Je le redis, du plus jeune âge à l'âge le plus mature.

Pour la mise en œuvre, nous faisons le choix de créer un outil novateur et adapté, une Agence départementale du sport qui pourra bénéficier d'un fonctionnement transversal. Donc, elle sera là pour organiser, encourager la politique et la pratique du plus grand nombre, soutenir les projets des acteurs, du sport pour tous les Aveyronnais, conseiller le mouvement sportif et les collectivités et structurer également tout le territoire départemental, du nord au sud, d'est en ouest.

Pour quelles cibles, pour quels enjeux et quelles missions ? Les cibles, c'est la jeunesse aveyronnaise et tous les publics aveyronnais, je vous le disais, le mouvement sportif aveyronnais en privilégiant les comités sportifs départementaux, nous en avons 43 et nous allons les associer. Il ne s'agit pas de créer des structures supplémentaires, mais d'associer tout ce qui existe déjà en fédérant beaucoup mieux et d'associer aussi les territoires avec toutes les collectivités. Je pense que c'est très important d'associer tous les acteurs de ce monde sportif.

Pour quels enjeux et objectifs ? Les enjeux, c'est la pratique du plus grand nombre, il y a 80 000 licenciés aujourd'hui, nous avons des objectifs pour aller bien au-delà. L'avenir de la jeunesse aveyronnaise et pour la santé par le sport, il est temps aujourd'hui de réunir les deux. Il est grand temps. Il n'est jamais trop tard pour faire les choses, mais il est temps de réunir les deux aujourd'hui. L'objectif est de développer la prévention et la promotion de la santé par le sport à tous les âges.

Pour le maintien du bénévolat, le bénévolat qui a été touché par cette crise et qu'il faudra à nouveau remettre à table pour qu'il continue à fédérer avec tous les présidents d'associations et tous les territoires. En associant également le haut niveau sportif aveyronnais et aussi pour une qualité de vie locale avec des relations intergénérationnelles et en accompagnant toutes les initiatives locales.

Pour l'attractivité du territoire avec l'objectif de favoriser les animations locales. Vous avez vu que j'emploie souvent le mot « local », cela permet d'aller dans la proximité et d'associer chaque élu, chaque maire, chaque collectivité au plus près et pour être le plus performant possible vis-à-vis du sport.

Tout cela grâce, à ce qui va nous aider, aux Jeux olympiques de Paris 2024 ; se lancer dans cette perspective dynamisante et Terres de Jeux 2024 une autre formule qui nous permet d'être dans un mouvement et une dynamique et très porteuse.

Pour quelles missions ? Il s'agit d'organiser des événements structurants et valorisants, d'encourager la pratique et la réalisation de tous les projets collectifs, qui vont de l'existant en s'amplifiant, en enrichissant avec les grands rassemblements scolaires qui existent déjà. Il est hors de question d'enlever ce qui marche, je l'ai déjà dit, il s'agit de fédérer encore mieux et d'aller encore au-delà.

Soutenir les projets des acteurs aveyronnais, conseiller le mouvement sportif et les collectivités en proposant de l'ingénierie. Beaucoup de collectivités et de présidents sont à court aujourd'hui et ont besoin de l'ingénierie du Conseil départemental, comme il en existe aujourd'hui dans tous les domaines, pourquoi elle n'existerait pas aussi dans le domaine du sport. C'est quelque chose qui va se passer.

Structurer tout le territoire départemental pour quelque chose d'homogène et d'équitable. Le sport c'est des valeurs et il faut les retrouver aujourd'hui au travers de ce que nous faisons.

Afin de pouvoir très rapidement entrer dans une phase opérationnelle, nous proposons une phase de co-construction avec la création et l'animation d'une association de préfiguration de l'Agence Départementale du Sport. Avec une assemblée générale qui sera chargée de l'animation et qui se terminera demain par la création de l'agence du sport. On y va grandement, rapidement, mais je dirais dans l'ordre.

Vous serez associés à cette démarche. Cette association de configuration sera constituée de quatre collèges, le collège des élus, donc de vous-mêmes, je citerai tout à l'heure les propositions, le collège des territoires regroupant les EPCI, les communautés de communes, le collège du mouvement sportif avec les associations et tous les acteurs associatifs et le collège des partenaires associés avec toutes les structures de formation, les services départementaux bien évidemment. On se sert de tout ce qui existe actuellement.

Par rapport à cette assemblée de préfiguration, je vous propose la liste suivante, il y a une liste de 18 membres aujourd'hui qui sont répartis ainsi, vous êtes tous au courant, pour la partie opposition : Cathy Mouly, Stéphanie Bayol, Sarah Vidal et Hélian Cabrolier. Pour les élus de

la majorité, il faut arriver à 18, 4 de l'opposition et 14 de la majorité : Arnaud Viala, moi-même, Émilie Gral, Francine Lafon, Jean-Luc Calmelly, Monique Aliès, Dominique Gombert, Jacques Barbezange, Michel Causse, Serge Julien, Valérie Abadie-Roques, Claude Assié, Christine Presne et Christian Tieulié. Cette assemblée est composée de dix hommes et de 10 femmes.

Il y aura également une partie conseil d'administration. Ce conseil d'administration comportera dix personnes : pour la partie opposition, je propose Stéphanie Bayol et Hélian Cabrolhier. Pour la partie majorité : Arnaud Viala, moi-même, Émilie Gral, Francine Lafon, Jean-Luc Calmelly, Dominique Gombert, Jacques Barbezange et Michel Causse.

Vous avez remarqué qu'il y avait deux médecins, nous avons la chance dans cet hémicycle d'avoir plusieurs médecins. L'idéal est de les faire participer à ces travaux, pour les associer à tout ce que nous allons faire vis-à-vis du sport santé. Merci à vous Messieurs, vous serez force de proposition et nous serons très à l'écoute.

Il nous est demandé de désigner des représentants de notre collectivité, de donner tous les pouvoirs au Président du Conseil départemental qui est ici présent et au Président délégué en charge des sports que je suis, pour mener toutes les actions permettant de concourir à la création de l'Agence. Ainsi, une subvention de 50 000 € disponible pour le budget de la politique sportive afin de conclure ces travaux pour cette année sera désignée.

En vous proposant une association de préfiguration, l'objectif est de développer des actions progressives et de conduire l'agence vers sa configuration définitive pour la prochaine saison sportive. En sa qualité de pôle Ressource départementale, l'agence doit constituer un lieu de rencontre accessible à tous, accueillant, son siège intégrera des bâtiments adaptés à cette perspective.

Au cours du premier semestre 2022, un rapport vous sera présenté pour présenter tous les éléments constitutifs de la mise en œuvre et la place définitive de cette agence.

Voilà aujourd'hui pour cette agence et cette pré-configuration qui sera créée. L'objectif est de la démarrer dès aujourd'hui par l'assemblée consultative que je vous ai citée et d'aller rapidement vers la création de cette agence pour mieux fédérer avec l'ensemble des Aveyronnais et l'ensemble des acteurs. La symbiose fera que ce sera meilleur.

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons délibérer sur cette création de l'Association de préfiguration de l'agence départementale sportive, avant de poursuivre sur le rapport suivant. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Si on peut les faire brève parce que vous connaissez la lourdeur de ce qui nous reste à examiner.

Mme BAYOL - Merci M. le Président. Très rapidement, merci Jean-Pierre pour les éclaircissements que j'avais déjà demandés la dernière fois. Le programme me semble ambitieux et en effet on est tout à fait d'accord pour cette association de préfiguration, à mettre en marche et en ordre très rapidement pour atteindre les objectifs.

Peut-être une petite inquiétude, il faudra être vigilant à ce qu'il n'y ait pas de temps de latence par rapport aux associations ou autres dans la durée de mise en place de cette organisation. Merci.

Mme VIDAL - Merci beaucoup. Simplement concernant le budget, l'enveloppe qui est annoncée est de 50 000 € et sur la DM on voit deux fois 50 000. Je voulais savoir si c'était 50 000 ou 100 000 €.

M. LE PRÉSIDENT - À ma connaissance, la proposition d'arbitrage porte sur 50 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la création de l'Agence départementale à travers cette association de préfiguration.

C'est une fois 50 000 €. On examinera l'éventuelle erreur de la DM.

Mme VIDAL - Concernant le fond, bien sûr je tiens à rassurer M. le Président délégué, nous participerons tous activement à ces travaux, pas uniquement les Messieurs, l'ensemble des membres participera. Nous formulerons un certain nombre de propositions parce que sur le sujet de l'utilité d'une Maison des sports, il y a beaucoup de départements qui ont fait des propositions innovantes en la matière. De la même manière, parce que cela n'apparaît pas forcément, nous souhaitons que les associations handisport sport adapté et surtout que la prévention et le soin de la maladie par le sport soient vraiment des priorités ; ils pourraient être rentrés dans le collège des partenaires associés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Parfait, vous comprenez bien que dans le calendrier que j'ai énoncé ce matin, les commissions intérieures vont travailler sur chacun des domaines du projet de mandature.

S'agissant des sports, puisque nous souhaitons créer cette agence, c'est l'association de préfiguration qui va être mise sur rampe de lancement qui fera ce travail dans le courant du mois d'octobre.

Je mets aux voix le rapport, y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Unanimité. Je vous remercie.

2/ OBJET : REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. LE PRÉSIDENT – Ce rapport nous permettra de poursuivre et bientôt d'achever la séquence de nos représentations dans divers organismes et structures dans lesquelles siège le Conseil départemental à travers certains d'entre vous.

On va faire défiler les tableaux. J'en donne lecture et manifestez-vous si jamais il y a un problème dans ce que je dis.

Normalement, nous sommes censés délibérer structure par structure ; comme nous l'avons fait pour la première salve, je vous propose de nous éviter cet épisode difficile qui nous amènerait très loin dans la journée. Je vais donner lecture de l'ensemble des propositions qui émanent de nos échanges. Je dis par avance que compte tenu du nombre de structures, il se peut qu'une erreur se soit glissée, donc vous la soulignez et on essaiera de résoudre le problème.

SAFER OCCITANIE (remplace la SAFALT)	M. NAUDAN Christian
ASSOCIATION AGRILocal	M. NAUDAN Christian

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE	M. TIEULIÉ Christian
COMITÉ D'ORIENTATION DE L'ÉLEVAGE - Membre associé	M. NAUDAN Christian
COMITÉ D'ORIENTATION AMÉNAGEMENT RURAL, URBANISME ET ENVIRONNEMENT	Mme ABADIE-ROQUES Valérie M. LABORIE Christophe
ASSOCIATION OC'TEHA	Mme PRESNE Christine Mme RIGAL Gisèle M. CAUSSE Michel

en lieu et place de Émilie SAULES qui figure dans le tableau actuel. Cela fait partie des derniers ajustements que nous avons faits ce matin.

OPH AVEYRON HABITAT, une modification : avant le renouvellement a été créée une Entreprise Sociale de l'Habitat qui vient en lieu et place de l'OPH Aveyron Habitat. Sa création doit être validée par un arrêté ministériel qui, pour l'instant, nous est refusé. Nous devons remettre en ordre de bataille temporairement l'OPH Aveyron Habitat, et traiter un certain nombre de dossiers qui ne peuvent pas attendre.

Je propose donc que les élus que nous avons désignés pour l'ESH Aveyron Habitat soient désignés pour l'OPH Aveyron Habitat puisque c'est le même sujet. Il se trouve que pour le groupe Tous pour l'Aveyron, nous avons un élu de trop, mais Jean-Pierre Masbou accepte de se retirer de la liste. Donc, on prend les mêmes, y compris Éric Cantournet pour ce qui est du groupe minoritaire.

26

ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT SUD MASSIF CENTRAL HABITAT	M. le Président du C.D. Arnaud VIALA
SOLIHA - Solidaires pour l'Habitat (Ex PACT Aveyron)	Mme FIRMIN Virginie
COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE D'OCCITANIE (CRPA)	Mme Valérie ABADIE-ROQUES
JURY DE CONCOURS DU PRIX DÉPARTEMENTAL DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE AVEYRONNAIS	Mme PRESNE Christine
	Mme BUESSINGER Michèle
	M. COUFFIGNAL Sylvain
	M. MASBOU Jean-Pierre
	Mme PIÉRINI Graziella
	M. Éric CANTOURNET

Nous retirons de la liste l'Association de sauvegarde du patrimoine, car les derniers statuts de cette association ne font plus figurer de représentants du Département.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU S.A.G.E. "TARN AMONT"	M. LABORIE Christophe
------------------------------------------------------------	------------------------------

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU S.A.G.E. "LOT AMONT"	M. ANGLARS Jean-Claude
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ORB-LIBRON	M. LABORIE Christophe
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE VIAUR	Mme FRAYSSE Nadine
CONSEIL DE RIVAGE DES LACS	Mme FRAYSSE Nadine, titulaire Mme CAZARD Annie, remplaçante
COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU CENTRE DE TRI DE DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS ET CENTRE DE TRANSIT DE DÉCHETS INDUSTRIELS SPÉCIAUX DE SÉBAZAC	M. TIEULIÉ Christian Mme PIÉRINI Graziella
COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU CENTRE DE TRAITEMENT DE DÉCHETS MÉNAGERS SUR LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE AU LIEU-DIT "SOLOZARD" - SYDOM DE L'AVEYRON	M. LABORIE Christophe M. CANTOURNET Éric
COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'ÉTABLISSEMENT SOBEGAL À CALMONT	M. CAUSSE Michel Mme PUEL Nathalie
COMMISSION DE SUIVI DE SITES AUTOUR DES SOCIÉTÉS UMICORE FRANCE, UMICORE BUILDING PRODUCT FRANCE, SNAM ET SAM TECHNOLOGIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VIVIEZ	M. TIEULIÉ Christian et M. CABROLIER Hélian titulaires Mme BUSSIGNER Michèle et Mme PIÉRINI Graziella suppléantes
COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ	M. LABORIE Christophe Mme MAZARS Brigitte
SITE NATURA 2000 "SITE DES GRIVALDES"	Mme LAFON Francine Mme CAZARD Annie
COMMISSION RÉGIONALE D'ORGANISATION DE LA TRANSFUSION SANGUINE	M. ABINAL Jean-Philippe M. CABROLIER Hélian
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXÉNÉTISME ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE	Mme CAZARD Annie M. ABINAL Jean-Philippe
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "L'ÉTOILE DU SOIR" MONTREDON	Mme BUSSINGER Michèle
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "LE PAGINET" LUNAC	M. AT André
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD D'AUBIN	M. CABROLIER Hélian
CONSEIL D'ADMINISTRATION L'EHPAD RÉSIDENCE DU PAYS CAPDENACOIS	M. MASBOU Jean-Pierre M. CAVALERIE Bertrand
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "LA ROUSSILHE" D'ENTRAYGUES	Mme CAZARD Annie
	Mme LAFON Francine
	M. ANGLARS Jean-Claude
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "PARC DE LA CORETTE" DE MUR-DE-BARREZ	Mme CAZARD Annie
	Mme LAFON Francine

	M. ALAZARD Vincent
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD " Les genêts d'or du Ségala "	M. AT André
(Fusion EHPAD La Salvetat-Peyralès/Rieupeyrroux)	Mme MAZARS Brigitte
	M. Éric CANTOURNET
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "DENIS AFFRE" DE SAINT-ROME-DE-TARN	Mme FRAYSSE Nadine M. VIALA Arnaud Mme GRAL Émilie
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "LES TERRASSES DES CAUSSES" DE MILLAU	Mme RIVIERE Hélène M. ASSIER Claude M. GALLIARD Jean-François
RÉSIDENCE AUTONOMIE DE LA CAPELLE (SAINT-AFFRIQUE) - ASSOCIATION DE BIENVEILLANCE ET DE GESTION	Mme GRAL Émilie
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "PAUL MOUYSET" DE FIRMI	Mme BUESSINGER Michèle
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE MILLAU GRANDS CAUSSES	Mme Karine ORCEL

Il y a un arbitrage à faire puisque Karine Orcel souhaite être désignée et nous avons Claude Assier et Hélène Rivière dans le tableau ; je souhaiterais que vous vous entendiez entre tous les deux Claude et Hélène pour que notre collègue Karine Orcel puisse intégrer cette représentation. Vous me le dites avant la fin du tableau.

28

ASSOCIATION "HABITATS JEUNES DU GRAND RODEZ"	Mme ABADIE-ROQUES Valérie
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION	M. SADOUL Jean-Philippe M. SADOUL Jean-Philippe
Formation spécialisée "C.D.I.A.E."	
COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND RODEZ	Mme ABADIE-ROQUES Valérie
SOCIÉTÉ DES LETTRES ET ARTS DE L'AVEYRON	Mme PRESNE Christine
EPCC "MUSÉE SOULAGES RODEZ" 1 personnalité qualifiée désignée par le Département	M. Bernard CAYZAC
ASSOCIATION MAISON JEAN BOUDOU (OUSTAL JOAN BOUDOU) - CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mme MAZARS Brigitte Mme PRESNE Christine
ASSOCIATION "SUR LES PAS DE SAINT-JACQUES"	M. ANGLARS Jean-Claude Mme BUESSINGER Michèle
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DU ROUERQUE	Mme PRESNE Christine M. LABORIE Christophe
	Mme BUESSINGER Michèle Mme PIÉRINI Graziella
	Mme DUGAST Nathalie Mme Vidal Sarah
FESTIVAL FOLKLORIQUE INTERNATIONAL DU ROUERQUE	Mme FRAYSSE Nadine Mme VIDAL Sarah

COMMISSION LOCALE DE GESTION DU BIEN CULTUREL "LES CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE"	M. ANGLARS Jean-Claude Mme LAFON Francine
Agence des Chemins de Compostelle (EX ACIR)	M. ANGLARS Jean-Claude Mme BUESSINGER Michèle
SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION "GRAND SITE DE France "CONQUES EN ROUERGUE"	Mme BUESSINGER Michèle M. TIEULIÉ Christian M. CALMELLY Jean-Luc M. COUFFIGNAL Sylvain
ASSOCIATION COURSE DU VIADUC DE MILLAU AVEYRON ORGANISATION	M. VIALA Arnaud
CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT DE LA RÉGION OCCITANIE	M. MASBOU Jean-Pierre Mme GRAL Émilie
ASSOCIATION D'ÉTUDES ET DE PROMOTION DU SPORT ET DES ACTIVITÉS SPORTIVES DU MASSIF CENTRAL "SPORTS MASSIF CENTRAL"	M. MASBOU Jean-Pierre
OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE MILLAU	M. ASSIER Claude Mme ORCEL Karine
ASSOCIATION DE GESTION DES MARCHÉS DE PAYS DE L'AVEYRON (AGMP 12)	Mme MAZARS Brigitte Mme ABADIE-ROQUES Valérie
COMMISSIONS DE L'A.D.F.	
Commission Éducation, culture et sports Référent sports et JOP Paris 2024 Groupe de travail Culture	M. MASBOU Jean-Pierre Mme Émilie GRAL
Groupe de travail éducation jeunesse	Mme PRESNE Christine Mme BESSAOU Magali
Commission Transports-mobilités et infrastructures	M. ABINAL Jean-Philippe
Commission finances et fiscalités locales	M. AT André
Commission politiques territoriales et ruralité	M. BARBEZANGE Jacques
Commission relations internationales	M. JULIEN Serge
Commission égalité	Mme FIRMIN Virginie
Commission enjeux territoriaux spécifiques Groupe Montagne	M. ANGLARS Jean-Claude
COMMISSION DÉPARTEMENTALE CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR	M. JULIEN Serge M. ABINAL Jean-Philippe
COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE	Mme GOMBERT Dominique Mme SAULES-LE BARS Émilie
	M. ASSIER Claude
	M. COMBET Arnaud
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS (DVLLP)	M. JULIEN Serge Mme BESSAOU Magali
	M. AT André Mme DURAND Kateline

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX (CDIDL)	M. AT André M. COMBET Arnaud
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROMOTION SOCIALE AGRICOLE DE L'AVEYRON	Mme MAZARS Brigitte
COMITÉ DIRECTEUR DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (F.S.L.)	Mme RIGAL Gisèle Mme VIDAL Sarah
COMMISSION DE SUIVI DE SITE D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS AUTOUR DU SITE DE LA MINE D'URANIUM DE BERTHOLÈNE	Mme PRESNE Christine Mme BESSAOU Magali
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS Comité de pilotage	M. LABORIE Christophe M. ALAZARD Vincent
SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE EUROPÉEN TOULOUSE LYON	M. CALMELLY Jean-Luc et M. BARBEZANGE Jacques, titulaires M. ABINAL Jean-Philippe et Mme BESSAOU Magali, suppléants
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPS) Sous comité des transports sanitaires	M. ABINAL Jean-Philippe M. ABINAL Jean-Philippe
ASSOCIATION RÉGIONALE D'ANIMATION TOTEM <u>Assemblée Générale</u>	M. JULIEN Serge
ASSOCIATION "LES LOGIS DE L'AVEYRON"	M. ALAZARD Vincent M. CALMELLY Jean-Luc
ASSOCIATION MISSION LOCALE DÉPARTEMENTALE POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION EN AVEYRON "AVEYRON AVENIR JEUNES"	M. SADOUL Jean-Philippe Mme FIRMIN Virginie Mme BESSAOU Magali Mme FRAYSSE Nadine
INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION	Mme BESSAOU Magali
SA COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ DU SUD MASSIF CENTRAL (SACICAP SUD MASSIF CENTRAL)	M. MASBOU Jean-Pierre
JURY DU CONCOURS "TALENTS D'AVEYRON"	Mme PRESNE Christine Mme RIGAL Gisèle Mme BUSSINGER Michèle Mme ABADIE-ROQUES Valérie Mme BESSAOU Magali Mme PIÉRINI Graziella
ASSOCIATION DES BASTIDES DU ROUERGUE	Mme RIGAL Gisèle Mme MAZARS Brigitte Mme BAYOL Stéphanie M. CANTOURNET Éric Mme PRESNE Christine

AVEYRON AMBITION ATTRACTIVITÉ	AG : 1 M. le PCD Arnaud VIALA 2 M. Jean-Luc CALMELLY 3 M. Serge JULIEN 4 M. Vincent ALAZARD 5 Mme Nathalie PUEL 6 Michèle BUESSINGER 7 M. Jean-Pierre MASBOU 8 Mme Hélène RIVIERE 9 M. Christophe LABORIE 10 Mme Christine PRESNE 11 Mme Émilie SAULES-le BARS 12 M. Jean-Philippe ABINAL 13 Mme Virginie FIRMIN 14 Mme Magali BESSAOU 15 Mme Annie CAZARD 16 M. Jacques BARBEZANGE 17 M. Eric CANTOURNET 18 Mme Kateline DURAND 19 Mme Sarah VIDAL 20 Mme Cathy MOULY
	CA : M. le PCD Arnaud VIALA M. Jean-Luc CALMELLY M. Serge JULIEN

31

Il y a des ajustements suite à nos désignations du 23 juillet, je vous ai donné la nouvelle liste.

Y a-t-il des questions ?

M. CABROLIER – Président, il manque un représentant à l’EHPAD de Firmi.

Mme BUESSINGER – C’était Michèle Buessinger et Hélian Cabrolier.

M. LE PRÉSIDENT – Donc, on ajoute Hélian Cabrolier.

Mme VIDAL – Serait-il possible de faire un petit changement sur les Talents d’Aveyron, c’est Graziella Piérini qui siégeait on souhaiterait la remplacer par Kateline Durand.

M. LE PRÉSIDENT – Dans les Talents d’Aveyron, on remplace Graziella Piérini par Kateline Durand.

M. Cantournet, vous souhaitez la parole ?

M. CANTOURNET - Juste pour donner la réponse par rapport à l’EHPAD des Genêts d’Or puisqu’il manquait un représentant, je veux bien y être, sachant qu’il y a déjà André At et Brigitte Mazars qui participent.

M. LE PRÉSIDENT – Tout cela est noté.

Il nous manque la réponse de Millau sur les centres sociaux.

M. ASSIER – C'est une place de titulaire qu'il manque ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui.

M. ASSIER - Donc, je reste titulaire.

M. LE PRÉSIDENT – Donc Claude Assier et Karine Orcel.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme PRESNE – J'étais déléguée à la Commission Régionale du Patrimoine et je n'y suis plus.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il d'autres questions ? On a un point à faire entre Valérie Abadie-Roques et Christine Presne, car je ne me souviens pas, on va le faire.

Sous réserve de cette modification que je vais vous communiquer dans le courant de la séance qui se poursuit, puisqu'elles vont venir toutes les deux me voir pour me rafraîchir la mémoire, êtes-vous d'accord d'adopter le rapport ? Pas d'opposition. Pas d'abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

J'apporte cette précision séance tenante et cela permet que nous continuions de dérouler notre ordre du jour. Merci beaucoup.

3/ OBJET : DROIT À LA FORMATION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit d'un rapport qui concerne les droits des élus et plus spécifiquement d'ailleurs le droit à la formation. En début de mandature, nous devons nous prononcer sur la manière dont nous souhaitons mobiliser les moyens prévus par la loi dans notre collectivité pour la formation des élus. Ce rapport retrace ce qui est institutionnellement prévu pour la formation des élus. Chacun d'entre nous a droit à un certain nombre de dispositifs qu'il peut mobiliser dans le courant du mandat pour se former.

La valeur de ce droit individuel à la formation acquis chaque année est fixée à 400 € à partir de l'année 2021 et le montant maximal des droits susceptibles d'être détenus par chaque élu est fixé à 1 500 € jusqu'au 31 décembre 2021.

Je vous invite à bien prendre connaissance de ce rapport, à bien prendre connaissance des droits qu'il ouvre pour chacun d'entre vous. Cela peut revêtir différents intérêts pour les élus que vous êtes ; d'abord parce que dans le cadre de nos fonctions on a toujours à apprendre et donc il peut être intéressant de se former. Ensuite, parce que pour certains d'entre vous, d'entre nous qui sommes en âge d'être en activité professionnelle, il y a aussi des enjeux de valorisation des acquis de l'expérience dans le cadre des fonctions d'élus qui, à l'issue du mandat, peuvent ensuite être utiles lorsque l'on réintègre à temps plein par exemple une activité professionnelle si on a pris du temps partiel pour exercer ses fonctions d'élus.

Sachez que la proposition qui est faite ici est une proposition qui s'inscrit dans une fourchette prévue par la loi, qui va de 2 % minimum du total des indemnités de fonction versées jusqu'à 20 %.

Nous souhaitons nous situer à peu près au milieu pour que chaque élu puisse avoir un droit à la formation qui lui permette justement d'avoir accès à certaines choses.

Pas de problème avec cela ? Le service des Ressources Humaines est à la disposition de chacun pour détailler ce qui est faisable. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Unanimité. Merci.

Commission des Finances

7/ OBJET : PRÉSENTATION DU PROJET DE DM1 2021 – BUDGET PRINCIPAL

M. AT – Merci M. le Président. Il s'agit de délibérer sur la décision Modificative du budget que l'on appelle DM1 puisqu'il y aura vraisemblablement une DM2 avant la fin de l'année.

Cette Décision Modificative dépend fortement, comme vous le savez, du résultat du Compte administratif précédent, qui était en excédent de 13 112 000 € puisque nous avons eu 413 M€ de recettes et 400 M€ de dépenses. On se sert de ce reliquat de 13 M€ des dépenses engagées sous la précédente mandature pour 16 M€ environ, dont 10,5 M€ en investissement et 5,8 M€ en fonctionnement. Pour financer ces dépenses, on rajoute 10 M€ de recettes qui proviennent d'emprunts souscrits en 2020, mais non mobilisés cette année-là.

Ainsi 13 + 10 - 16, ce qui nous fait 7 M€ pour abonder cette DM de départ, 6,9 M€ exactement.

Quelles sont les propositions de recettes supplémentaires ? Nous allons commencer par un moins, - 160 000 € d'ajustements par rapport aux recettes prévisionnelles qui ne sont pas tout à fait conformes à la réalité. Ainsi, il était prévu pour la redevance sur les installations hydroélectriques 2,5 M€ et nous ne percevons que 1,7 M€, ce qui fait 800 000 € de moins. Par contre, nous bénéficierons du fonds de CVAE de 700 000 € que nous n'avons pas inscrit au budget parce que c'est assez aléatoire d'une année sur l'autre.

Le total de ces ajustements est de - 160 000 €.

Ensuite, nous avons des recettes affectées au financement des nouveaux projets pour l'Aide sociale pour 1,5 M€, dont 430 000 € de dotations de la CNSA pour l'APA à domicile, 190 000 € pour le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, 154 000 € pour le plan Pauvreté, 60 000 € pour la lutte contre les addictions, 420 000 € pour la revalorisation des salaires des services d'aide à domicile. L'ensemble de ces recettes nouvelles donnent lieu à une inscription en dépenses.

Ensuite nous avons des participations de l'État, de la Région et des communautés de communes pour les travaux de voirie pour 2,4 M€. Des produits des DMTO pour 2 M€ puisque nous avons inscrit 28 M€ au budget et qu'en fine la recette sera proche des 30 M€, et enfin des recouvrements sur successions pour environ 900 000 €.

Tout ceci ajouté au résultat précédent va nous donner des recettes pour la DM d'environ 13,15 M€.

Bien entendu, nous aurons des dépenses d'un montant équivalent dont 7,6 M€ en investissement et 5,5 M€ en fonctionnement.

Le détail : au titre des solidarités humaines, il est proposé 3,611 M€ dont 1,051 M€ pour nos projets conduits en partenariat avec l'État envers les bénéficiaires du RSA.

766 000 € pour répondre aux besoins du service public de l'insertion et des personnes handicapées et 1,1 M€ de charges financières correspondant à des admissions en non-valeur pour 400 000 € et une provision pour couvrir le risque d'annulation sur successions pour 700 000 €, ce qui fait 1,1 M€.

Nous avons également des dépenses proposées au titre de l'attractivité pour 1,176 M€ dont vous voyez le détail, des opérations touristiques, des interventions territoriales, l'agriculture, etc.

Il est prévu également d'augmenter de 3,5 M€ les autorisations de programme votées lors du Budget au mois de mars 2021.

Des dépenses au titre de l'aménagement du territoire qui concernent la voirie pour 6 M€, notamment 3 M€ à ajouter aux 48 M€ qui ont déjà été versés au titre de la participation sur la RN88. 450 000 € de travaux de sauvegarde liés aux intempéries, et des compléments de financement pour des opérations en cours pour 1,9 M€ et du matériel de voirie pour 600 000 €.

Au titre du pôle Ressources et Moyens, nous avons également 2,314 M€ avec des équipements et prestations informatiques pour les services départementaux pour 140 000 €, et un ajustement des participations au syndicat mixte de l'aéroport Rodez Marcillac pour 1,15 M€ et notamment la DSP concernant la ligne Rodez Paris.

Au titre des travaux, patrimoine et équipements des collèges pour 540 000 €, dont l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques pour 50 000 €, des compléments de travaux sur des chantiers en cours (chapelle royale, etc...) pour 150 000 €, des participations aux collèges privés que nous n'avons pas inscrites précédemment qui concernent les exercices antérieurs pour 150 000 €, et des études pour des travaux dans les collèges pour 190 000 €.

Voilà pour cette Décision Modificative du Budget principal.

Pour les budgets annexes, j'indique qu'ils sont tous en excédent par rapport au Compte administratif 2020.

La Maison départementale Enfance et Famille a un report de crédit en dépenses de 375 000 € et des propositions nouvelles pour 1,330 M€, ce qui fait bien 1,707 M€ en dépenses et en recettes.

Pour la Production d'énergie, 31 000 € en dépenses et en recettes.

Pour la Chaufferie bois Sarrus, 150 000 € en dépenses et en recettes.

Pour l'Aire de Brocuéjoul, 796 000 €.

Pour l'ESPE de l'Académie de Toulouse, 111 000 €.

Cela ne pose pas de difficulté particulière.

M. LE PRÉSIDENT – Merci M. le Vice-président Rapporteur général du budget qui s'est exprimé aussi en lieu et place du Président de la commission des Finances qui est excusé ce matin.

Y a-t-il des prises de parole ?

Mme VIDAL – Merci M. le Président. Merci M. le Rapporteur général du Budget. Quelques éléments sur la DM1 sur le budget principal qui nous est présentée, en termes de volumes financiers on est à peu près dans la continuité des exercices précédents, quasiment au même niveau qu'en 2020, cela s'explique parce qu'on est aussi dans la continuité du précédent projet de mandature.

M. le Président, vous l'avez rappelé ce matin en introduction, puisque cette DM n'intègre pas les actions nouvelles que vous porterez dans le cadre de votre futur projet de mandature.

Sur la forme, je voudrais saluer la volonté de rendre plus transparente l'information dans la présentation puisqu'apparaît désormais le détail des opérations proposées.

Sur le contenu, je voudrais d'abord revenir sur la stratégie nationale de prévention de la pauvreté pour regretter la faiblesse des engagements budgétaires, stratégie sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure dans le cadre de la commission Permanente. On le sait, c'est un enjeu que nous partageons tous, un enjeu dont s'est saisi d'ailleurs dernièrement le Sénat, puisqu'à l'initiative du groupe Les Républicains une mission d'information a été créée en la matière, qui a été présentée le 14 septembre dernier et qui a donné lieu à 49 propositions pour agir contre les vulnérabilités.

Que nous dit ce rapport ? Aujourd'hui un cinquième des ménages français interrogés se déclare pauvre, notamment du fait du poids croissant des dépenses contraintes. Aujourd'hui c'est en plein dans l'actualité avec la hausse des tarifs de l'énergie. Selon les derniers chiffres de l'Insee, 14,8 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et on sait que les premiers déterminants de la pauvreté sont la situation d'activité et la configuration familiale. Et pour autant, occuper un emploi ne protège pas, ne met pas à l'abri de la pauvreté, puisque 17,6 % des employés et 18,6 % des ouvriers sont aussi en situation de privation matérielle et sociale.

C'est un immense chantier que nous devons collectivement mener pour que notre société aille mieux et c'est vrai que l'on ne peut que regretter de ne voir inscrits sur cette DM que 154 000 € pour financer en plus certaines mesures qui auraient d'ailleurs dû être déjà réalisées l'année dernière et qui ne l'ont malheureusement pas été.

Le deuxième point sur lequel je souhaitais revenir pour le groupe, c'est sur la provision que vous faites pour recouvrement sur successions au titre de l'aide sociale à l'hébergement. C'est quelque chose de nouveau. Je ne vous cache pas notre scepticisme parce que depuis plusieurs années nous sommes intervenus régulièrement pour dénoncer une politique qui est assez dure en matière de recouvrement, en particulier depuis 2014, depuis qu'on a revu le règlement intérieur. Votre choix de provisionner 500 000 € pour ne pas perdre la possibilité de recouvrer des créances et vous permettre finalement d'interrompre les délais de prescription ne s'inscrit pas dans une politique de solidarité.

Alors, peut-être que la comparaison est forte, mais cela donne la sensation d'une traque. Il faudrait absolument empêcher à tout prix que certains puissent échapper à un recouvrement. Un tel choix n'est pas obligatoire et n'a pas sa place dans une collectivité.

Le dernier point concerne, on l'a évoqué ce matin, la revalorisation des salaires des personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, même si cela ne concernera pas tout le monde ; c'est une bonne mesure qui va dans le bon sens, qui était revendiquée de longue date par les salariés du secteur trop longtemps oubliés, Serge Julien et Michel Causse en ont bien parlé.

Cela s'inscrit dans une série de mesures en effet annoncées par le Premier ministre et, à défaut d'une grande réforme, ces mesures contribueront indéniablement à améliorer les conditions de travail de celles et ceux qui auront à cœur de s'occuper dignement de nos aînés, à la condition que vous avez rappelée, que l'on puisse retrouver des personnels et à la condition que l'État s'engage aussi de manière pérenne dans le financement de la prise en charge de nos aînés. Je vous remercie.

M. CANTOURNET – Merci M. le Président. Brièvement deux points, d'abord en complément de ce qu'a dit Sarah Vidal sur l'aide à domicile, et ensuite deux questions sur l'occitan.

Sur l'aide à domicile, à partir d'aujourd'hui 1^{er} octobre il va y avoir une revalorisation, c'est une excellente chose que le Département s'engage aux côtés de l'État pour renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile.

Et puis, sur l'APA, effectivement il a été annoncé au niveau national qu'il y aurait un financement public minimum, un tarif APA horaire minimal de 22 € dès 2022 pour tous les départements. Sur l'ensemble des départements, 94 proposent une APA dont le seuil est inférieur à 22 €. Pour ce qui nous concerne, c'est 20,92 €, sachant que d'ores et déjà sur notre département il y a des associations qui facturent au-delà de 22 €, je peux citer par exemple 23,03 € sans citer l'association.

Il est également question au niveau national d'une dotation qualité d'environ 3 € par heure d'intervention à domicile. On attend tous la loi Grand Âge qui est annoncée depuis maintenant quelques années, voire quelques décennies ; pour ce qui concerne le Département, il va prendre sa part et je crois que c'est quelque chose de très important sur nos territoires.

Sur l'occitan rapidement, il y a une inscription de crédits supplémentaires, avec le Pôle Aveyron Occitan y aura-t-il une convention pluriannuelle et également y a-t-il au niveau de l'Assemblée départementale un élu référent sur l'occitan ?

M. LE PRÉSIDENT - Merci.

M. AT - Pour répondre à Sarah concernant l'augmentation des salaires des services d'aide à domicile, le Président l'a dit avant toi, c'est une excellente mesure pour les intervenantes. Mais c'est ce qu'il faut savoir, c'est que l'État n'a pas prévu que pour cela il y a un coût pour un seul trimestre de 600 000 € supplémentaires et vous avez vu qu'en face de ces dépenses nouvelles on n'a une recette que de 420 000 €. Sur un seul trimestre, nous perdons 180 000 €.

180 000 € qui auraient pu s'ajouter aux 154 000 € du plan Pauvreté, c'est donc une ligne qui n'est pas suffisante.

180 000 € pour un trimestre, dans l'année imaginez ce que cela fait. Là l'État rembourse 70 % de la dépense, l'an prochain il ne remboursera que 50, cela veut dire que pour l'année prochaine cela fera une dépense supplémentaire de 1,2 M€.

On ne dit pas que ces dépenses ne sont pas nécessaires, mais ce sont des dépenses en fonctionnement et on aura moins d'argent pour investir.

Pour l'occitan, un crédit de 25 000 € est attribué pour l'occitan dans le cadre de cette DM. Tu cherches un référent, mais c'est celui qui parle le mieux la langue !

M. LE PRÉSIDENT - Rapidement, trois compléments de réponse. Premièrement, la DM1 que nous examinons est une DM qui permet d'ajuster les crédits inscrits au budget prévisionnel sur les différents postes et qui n'intègre pas la totalité des éléments nouveaux issus des décisions nationales parce qu'en plus vous avez cité certaines de ces décisions nationales qui ne sont pour l'instant que des prises de parole ministérielles, dont on ne connaît pas le contour. Sur la revalorisation APA, on a besoin de beaucoup de précisions avant de pouvoir savoir où nous allons.

Ceci étant, je réitère ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire ce matin, la volonté ici est de faire en sorte que nous améliorions les conditions de travail des aides à domicile et des assistants auprès des personnes âgées en l'occurrence pour l'APA.

Quant au plan Pauvreté, cela va faire l'objet aussi de vos travaux dans le cadre de la réflexion du projet de mandature, le plan Pauvreté est un des axes de propositions de l'État en direction des Conseils départementaux. Notre positionnement demande à être affiné et affermi, je vous propose d'en discuter dans les semaines qui arrivent au cours des commissions qui auront lieu, sachant que nous devons poser deux choses : d'une part bien sûr notre engagement et d'autre part aussi les exigences que l'on doit avoir vis-à-vis de l'État par rapport aux compensations parce qu'il nous confie une charge. J'attire votre attention là-dessus.

André a apporté des éléments de réponse, mais là aussi dans le cadre de la politique culturelle puisque cela relève de ça, on va faire des propositions pour que les langues régionales et donc l'occitan soient très clairement identifiées dans nos axes de travail.

Premièrement, je mets aux voix la Décision Modificative sur le Budget principal, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 7.

Je vous remercie.

Concernant la DM1 sur les budgets annexes, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Les mêmes, 7. Même vote que pour le précédent.

Je vous remercie.

9/ OBJET : INFORMATION SUR LES MARCHÉS ET AVENANTS SIGNÉS AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À L'EXÉCUTIF

M. LE PRÉSIDENT – C'est le reflet des délégations que vous avez consenties au Président lors de la mise en place du Conseil départemental.

C'est un rapport classique, je vous fais grâce de sa lecture.

Il fait état des décisions qui ont été prises dans le cadre de ces délégations depuis notre dernière réunion et jusqu'au 31 août.

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Unanimité.

10/ OBJET : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS POUR L'ANNÉE 2022

Mme BESSAOU – Merci Président. Plusieurs points sur ce rapport qui concerne l'année 2022, la dotation au fonctionnement des collèges publics et le forfait d'externat en faveur des collèges privés.

Rapidement le premier point concerne la dotation de fonctionnement pour les collèges publics. On accueille 7 577 élèves cette année à la rentrée contre 7 771 l'an dernier, donc 194 élèves de moins.

Les critères de calcul de cette dotation ont été présentés au CDEN le 15 septembre dernier. Je ne vais pas vous les lister, vous les avez dans le rapport et vous en avez tous pris connaissance, j'en suis sûre.

Il peut nous arriver, pour les nouveaux en particulier je le précise, de pondérer le montant de la dotation en fonction du fonds de roulement dont disposent les établissements à la lecture des chiffres au 30 septembre. Pour 2022, le calcul de la dotation de fonctionnement conduit à un coût élève de 249,84 € alors que ce même coût était de 224,61 € en 2021. On constate que malgré la baisse des effectifs et deux confinements, les coûts de viabilisation ont augmenté cette année. Cela s'explique en particulier par le fait que les collèges ont été obligés de ventiler leurs locaux de manière quasi permanente, ce qui engendre une surconsommation énergétique. On ajoute à cela l'augmentation de l'énergie et vous avez tout compris.

Cependant, nous continuons bien sûr d'investir dans les collèges pour permettre des économies d'énergie (isolation, éclairage, etc). Les groupements de commandes pour la maintenance et l'achat d'énergie que nous avons mis en place il y a déjà quelques années permettent aux établissements d'obtenir des prix avantageux sur certaines factures.

Pour autant, la santé financière des établissements reste plutôt confortable, donc je vous propose de procéder à une pondération de la dotation de fonctionnement 2022 pour le collège de Réquista et celui de Sévérac, comme c'est indiqué dans le rapport et en annexe 1 vous retrouvez les dotations pour chaque collège dont l'ensemble s'élève à 2 380 393 € dédiés aux collèges publics.

Concernant le prix de la restauration, en 2020 nous avons établi ici même le prix des repas à 2,80 € dans le cadre du forfait 5 jours. Il existe des formules de demi-pension ou internat pour trois, quatre ou cinq jours. Sur cette base, il est proposé de maintenir l'ensemble de ces tarifs qui sont détaillés en annexe 2.

Pour ce qui est de la participation des familles à la rémunération des personnels des services d'hébergement, il est également proposé de reconduire le taux de participation à la rémunération du personnel à 22,5 %.

Pour ce qui est des collèges privés, ils comptent aujourd'hui 4 344 élèves, soit une diminution de 19 élèves par rapport à la précédente rentrée. Le forfait d'externat calculé à partir du coût d'un élève externe dans les collèges publics est majoré de 5 % pour s'établir à 259,64 €, qui lui-même est majoré pour les 80 premiers élèves de l'établissement afin de ne pas défavoriser les petits établissements. Pour ces 80 premiers élèves, le coût s'élève à 314,32€ et 228,36 € pour les suivants.

Au regard de ces éléments, le forfait d'externat dédié aux collèges privés s'élève à 1 327 039 €. Et vous avez en annexe 3 le détail des dotations pour les collèges privés.

La commission Jeunesse, Collèges et Bâtiments départementaux a émis favorable pour l'ensemble de ces points.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions. Je n'en vois pas. Des oppositions ? Je n'en vois pas non plus. Des abstentions ? Non plus. Unanimité. Je vous remercie.

Je vous donne les informations sur la vaccination. Ces informations, vous ne les avez pas par écrit, vont vous être distribuées à l'instant parce qu'on les a actualisées ce matin.

C'était un engagement que j'avais pris lors de la précédente session. Vous savez, d'ailleurs à la demande générale de cet hémicycle, que nous avons tout mis en œuvre pour faciliter la vaccination de nos collégiens dans les établissements.

Nous sommes intervenus dans le cadre d'une cellule pilotée par l'ARS Occitanie, avec évidemment la Préfecture, et également la Région pour les lycées, et les représentants des maires pour les écoles primaires qui étaient également concernées par les mesures de précaution et les gestes barrière.

Nous avons mobilisé 5 équipes mobiles qui sont intervenues entre le 14 et le 24 septembre pour réaliser la première injection des élèves des établissements de Saint-Geniez-d'Olt, Laissac, Marcillac, Monteils, Naucelle, Baraqueville, Réquista, et Cassagnes-Bégonhès. Au final, 104 élèves de 12 à 17 ans ont été vaccinés. La deuxième édition sera assurée entre le 5 et le 15 octobre.

Dans les collèges publics, 9 collèges dont les élèves ont accédé à des centres de vaccination puisqu'ils pouvaient se déplacer pour aller aux centres de vaccination.

7 collèges ont bénéficié de l'intervention de médecins libéraux. C'est le cas à Saint-Amans, Mur-de-Barrez, Pont-de-Salars, Rignac, Rieupeyroux, Séverac et Capdenac. Les élèves ont été accueillis souvent dans des salles communales, et souvent avec des personnels de santé qui se sont portés volontaires.

5 collèges ont bénéficié de l'équipe mobile de vaccination.

Concernant les 20 collèges privés, 7 collèges ont accédé aux centres de vaccination, 7 ont bénéficié d'intervention de médecins libéraux et 6 ont bénéficié de l'équipe mobile de vaccination.

Ces informations vont vous être communiquées par écrit. Ce dont nous pouvons nous satisfaire c'est que nous sommes parmi les 42 départements qui, à partir de lundi, vont pouvoir permettre à leurs enfants de ne plus porter les masques dans les classes. Ce qui signifie que le taux d'incidence semble stabilisé en dessous de 50 pour mille. À surveiller quand même de près.

C'est un rapport qui n'appelle pas de vote, cette information vient clore notre séance publique.

J'ai une précision à vous apporter avant de lever la séance sur la désignation sur laquelle il y avait une interrogation sur la structure Occitanie qui supervise les questions d'urbanisme et de patrimoine culturel. Nous vous proposons de désigner Christine Presne titulaire et Valérie Abadie-Roques remplaçante dans le cadre du vote que vous avez opéré il y a quelques minutes.

Je suspends pour trois minutes, nous reprenons pour la commission Permanente aussitôt.
Merci beaucoup.

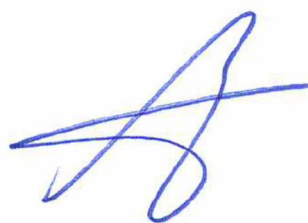
(La séance est levée à 11 heures 52)

40

**Le Président,
Arnaud VIALA**

A blue ink signature in a cursive style, appearing to read 'AVIALA'.

**Le secrétaire de séance,
André AT**

A blue ink signature in a cursive style, appearing to read 'AAT'.